MARCOPHILIE POSTALE

LE COIN DU NEOPHYTE

Cette brochure a été réalisée et éditée par l'UNION MARCOPHILE, association régie par la loi de 1901, fondée en 1927 et affiliée à la F.F.A.P. sous le numéro 154.
Siège social : 7 rue Saint Lazare 75009 Paris.

A la demande d'un certain nombre de nos lecteurs, nouveaux venus à l'étude des marques et oblitérations postales, nous allons tenter par une série d'articles de leur faciliter la tâche en leur faisant mieux et plus rapidement comprendre ce qu'est l'histoire postale.

Dans ce 1er article nous nous bornerons à quelques explications succintes et au plan général que nous désirons suivre.

Dès le suivant nous reprendrons chapitre après chapitre avec plus de détails ce que nous n'aurons aujourd'hui qu'ébauché.

Qu'est-ce que la marcophilie?

C'est la collection de tout ce qui concerne les marques anciennes ou modernes de caractère postal apposées sur les lettres, y compris les marques manuscrites.

Ce terme marcophilie, comme tant d'autres du même genre, a été composé en ajoutant au terme «marco», abréviation de marque postale, le mot grec «Philos» signifiant comme on sait, ami.

Le marcophile est donc littéralement l'ami des marques postales et la marcophilie l'amitié pour les mêmes marques. Les termes «Marcophilique» et «Marcophiliste» quelques fois employés sont des termes impropres et à ne pas utiliser.

On peut dire: «Philatélique» et «philatéliste» parce que le mot «Philos» est en premier, mais on ne peur dire «marcophilique» ou «marcophiliste» qui sont des hérésies. Le mot marcophile est à la fois un nom et un adjectif.

Le terme étant bien défini, quelles sont les pièces dont la collection entre dans le cadre de la marcophilie? D'une façon très générale, répétons-le, ce sont les marques apposées par la poste sur des lettres.

Si le mot marque peut être appliqué à toutes les estampilles que l'on trouve sur les lettres on désigne, en général, plus particulièrement sous le nom de marques postales celles comportant le nom du bureau de départ de la lettre ou celui du bureau d'arrivée ou toute autre mention apposée par la poste sur les lettres avant la création du timbre-poste ou apposées à côté de lui **mais n'ayant pas pour objet de l'oblitérer.**

Dans ce dernier cas le cachet n'est plus une marque postale, mais une oblitération. (Nous verrons qu'à cette règle générale il y a quelques exceptions).

* * *

Parmi les marques postales, nous devons distinguer d'emblée deux grandes variétés:

1° Celles crées et utilisées avant la Révolution, sous l'ancien régime (pratiquement avant le 1er janvier 1792). Elles se bornent, qu'elles soient **manuscrites** ou **au tampon**, à un nom, la création des départements n'étant pas encore réalisée.

2° Celles apposées sur les lettres après la Révolution. Elles sont toutes accompagnées ou plus exactement surmontées d'un numéro. Celui-ci correspond au numéro du département dans lequel se trouve le bureau postal.

Quelques exemples

1° Divers types de marques postales de l'Ancien Régime.

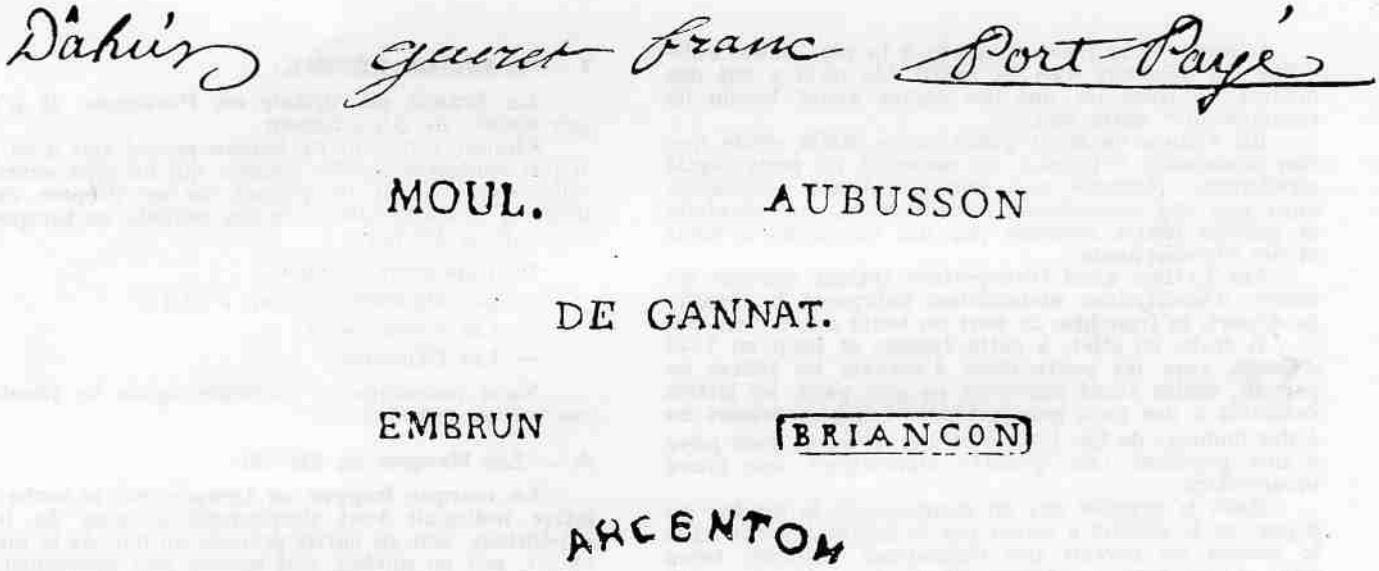

2° Marques postales à numéro: Après la création des départements.

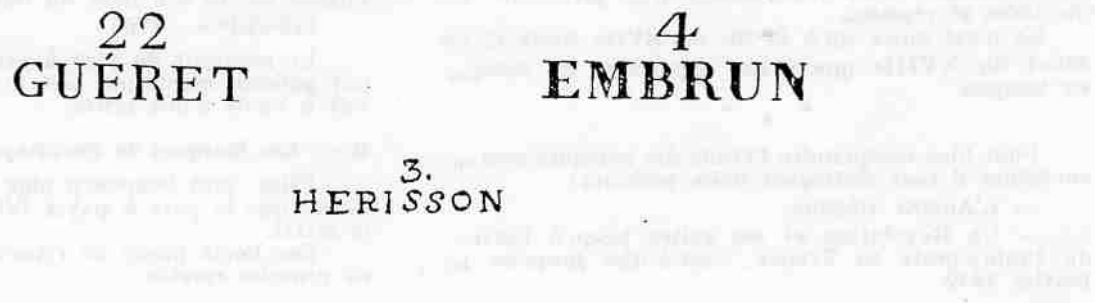

Autre fait : **les cachets signalés plus haut ne comportent aucune date.**

Ce fut en effet la règle jusqu'en février 1828, époque à laquelle fut mis à l'essai dans une centaine de bureaux un cachet rectangulaire comportant : Nom du bureau, numéro du département, jour, mois, millésime. Nous aurons à revenir ultérieurement sur ce cachet d'essai de février 1828 et sur les cachets à date qui le suivirent.

Quelques timides essais, même sous l'ancien régime avaient bien été faits pour indiquer la date (à Moulins par exemple) ; lors de la création de la Petite-Poste ; dans certains bureaux qui indiquaient par un simple bloc dateur **le départ** ou **l'arrivée** de la lettre.

Mais rien encore de systématique.

* * *

Arrivons **aux oblitérations**, c'est-à-dire aux cachets postaux destinés à annuler le timbre-poste, mis en service comme l'on sait en France le **1er janvier 1849.**

Ces cachets oblitérants furent de différents types successifs : grille, losange de points avec petits chiffres, puis grands chiffres, étoiles de points pour Paris, cachets ronds différents pour les distributions et les bureaux de direction.

Autant de cachets sur lesquels nous nous étendrons plus longuement dans nos futurs articles.

De même nous parlerons en détails des variétés de cachets dont nous ne donnons ici qu'une énumération sommaire.

Cachets maritimes, cachets ferroviaires, boîtes mobiles, cachets de franchise, bureaux spéciaux, cachets de facteurs, boîtes rurales, etc...

* * *

Quelques conseils pour terminer cette première prise de contact :

Comment conserver les pièces qui comportent ou une marque ou une oblitération sur un timbre-poste?

Sans aucun doute il est indispensable de **garder la lettre entière**, même si le verso de la lettre ne comporte aucun cachet. Un devant de lettre donne au document une dépréciation certaine, à plus forte raison, même pour les flammes modernes ou les cachets mécaniques actuels, si le cachet seul est conservé.

Beaucoup de collectionneurs, pour améliorer la présentation de la lettre en diminuent la surface. Il n'y a là aucune faute, à une condition, toutefois, c'est de n'utiliser jamais le scotch qui à la longue finit par imprégner le papier d'une façon indélébile.

Quant au rangement des pièces nous conseillons de les monter directement soit sur feuilles blanches séparées, soit dans un album ; il est tellement plus agréable d'avoir une collection esthétiquement bien présentée, même en dehors de toute exposition.

II

LES MARQUES POSTALES (1)

L'usage de la poste remonte à la plus haute antiquité. La nécessité s'en fit sentir dès qu'il y eut des hommes éloignés les uns des autres ayant besoin de communiquer entre eux.

En France ce n'est guère qu'au **XIIIe siècle** que l'on commence à trouver **un embryon de poste royale** strictement réservée aux correspondances officielles, ainsi que des messageries universitaires, commerciales et privées toutes assurées par des messagers à pieds et des chevaucheurs.

Les Lettres ainsi transportées étaient souvent revêtues **d'inscriptions manuscrites** indiquant la localité de départ, la franchise de port ou toute autre mention.

Il était, en effet, à cette époque et jusqu'en 1849 d'usage, chez les particuliers **d'envoyer les lettres en port-dû**, seules étant adressées en **port payé**, les lettres destinées à des gens peu fortunés, à des supérieurs ou à des hommes de loi. L'envoi d'une lettre en port payé à une personne « de qualité » constituant une grave incorrection.

Dans le premier cas on mentionnait la localité de départ et la somme à payer par le destinataire et dans le second on portait des indications variables telles que : « Port-franc », « Franc de port », « Franc » avec ou sans nom de ville.

Petit à petit le système s'améliora : **Louis XI** créa vers 1840 des **Relais de Poste de 7 lieues**, le long des grandes voies de communication. **Henri III** créa les **Messageries royales en 1576** et **Henri IV** nomma en **1608 FOUQUET de la VARANE Intendant général des Postes.**

Les marques manuscrites se multiplièrent avec les écrits. Ces marques, longtemps négligées à tort par les collectionneurs, sont maintenant très justement recherchées et classées.

Ça n'est guère qu'à la fin du **XVIIe siècle** et au début du XVIIIe que firent apparition les **marques au tampon.**

* * *

Pour bien comprendre l'étude des marques postales anciennes il faut distinguer deux périodes :

— L'Ancien Régime

— La Révolution et ses suites jusqu'à l'arrivée du timbre-poste en France, c'est-à-dire jusqu'au 1er **janvier 1849.**

I — L'ANCIEN RÉGIME :

La France est divisée en Provinces. Il n'existe pas encore de département.

Chaque directeur de bureau postal agit à sa guise. Il fait confectionner les cachets qui lui sont nécessaires selon son goût et les payent de ses propres deniers. D'où la diversité infinie de ces cachets au tampon que nous allons étudier :

Pratiquement 3 types :

— Les Marques dites en Port-Dû

— Les Ports-Payés

— Les Déboursés.

Nous retrouverons d'ailleurs après la révolution ces mêmes subdivisions :

A — Les Marques en Port-dû :

La marque frappée au tampon sur le recto de la lettre indiquait tout simplement le nom du bureau expéditeur, soit en entier précédé ou non de la mention « DE », soit en abrégé, soit encore plus simplement par la première lettre du nom du bureau.

En voici quelques exemples :

B (surmonté d'une fleur de lys à Bordeaux).

BORDEAUX (en cercle).

ISLE DE RHE (sur 3 lignes dans un ovale en 2 lys).

DE BEAUVAIS.

Moulins se distingua durant quelques années en faisant suivre son nom du millésime :

MOULINS - 1760.

Le montant du port à percevoir, à l'arrivée était par ailleurs, mentionné soit le plus souvent à la main soit à l'aide d'une griffe.

B — Les Marques de Port-Payé :

Elles sont beaucoup plus rares puisqu'il était habituel que le port à payer l'était par le récepteur de la lettre.

Ces Ports payés de l'Ancien régime sont devenus de grandes raretés.

Ils sont très diversifiés dans leur aspect selon goût du Directeur. Certains sont d'une facture artistique. Tels ceux dans l'Allier de La Palisse ou St-Gerand ; tel encore celui de Nancy ou encore Saône-et-Loire ceux de Mâcon et de Tournus. D'autres sont beaucoup plus simples sur une, deux ou trois lignes avec P.P. et le nom du Bureau.

Sur le recto de toutes ces lettres envoyées en Port Payé un trait à la plume ou deux traits se croisant était l'indicatif, outre le cachet, que le règlement de la lettre avait bien été fait.

C — Les Déboursés

de l'Ancien régime sont beaucoup plus rares encore.

Déboursé veut dire que lorsque le destinataire de la lettre ne pouvait être atteint pour une raison quelconque le facteur indiquait sur son livre de course qu'il n'avait pu trouver le destinataire et indiquait à la mairie soit à l'aide d'un tampon spécial et **toujours au verso de la lettre** le mot « Deboursé » suivi du nom du lieu d'habitation du destinataire.

— **Deb. de Beaumont (manuscrit).**

— **DÉBOURSÉ DE TOULOUSE** (au tampon sur deux lignes).

II — LA RÉVOLUTION DE 1789 et ses conséquences postales :

La Révolution amène là comme ailleurs, un bouleversement total : L'Assemblée Nationale constituante décréta la suppression des Provinces et divisa la France en **83 départements (Décret Sieyès).**

A chaque département un numéro fut attribué (1 à 83) et La Poste prise en charge par l'État. (Pratiquement à partir du **1er janvier 1792**). Dorénavant les lettres expédiées porteront un cachet uniforme pour tous les bureaux, cachet linéaire indiquant le bureau de départ surmonté du numéro du département correspondant. Notons qu'entre la création de ces nouveaux cachets et l'arrivée du timbre-poste, les bureaux, les plus importants surtout, eurent une succession de cachets de facture un peu différente.

Nous retrouvons, comme durant l'Ancien régime des marques en port dû, des ports payés, des déboursés dont la facture est extrêmement simple :

— **Port Dû :** 7A
LE-HAVRE

— **Port Payé :** P. 68. P
LYON

— **Déboursé :** DEB. 3
MOULINS

Tous les bureaux ne furent pas dotés d'un cachet de Déboursé. Aux plus importants seuls, ce tampon fut attribué ; ceci jusqu'aux environs de 1840. A cette date la plupart des marques de Déboursé avaient été supprimées.

* * *

Aux bureaux importants seuls, **dits de Direction** (appellation remplacée, mais seulement à partir de 1864, par celle de Recette) correspond à tout ce que nous venons de décrire.

Mais il existait des **bureaux secondaires**, chargés uniquement de la réception et de la distribution du courrier, alors que les bureaux de Direction avaient des fonctions beaucoup plus étendues.

Ces bureaux secondaires, dénommés **Distributions** étaient toujours dépendant d'un bureau de Direction : c'était **leur bureau d'attache**, habituellement situé dans le même département, mais quelquefois dans le département limitrophe. Cela dépendait de la distance entre distribution et bureau d'attache.

Ces Distributions furent dotées par l'Administration, eux aussi, à partir **de 1819** de cachets spéciaux, toujours **en italiques** dénommés **Cursives.**

Il en existât une série successive. La voici avec les caractéristiques de chacune :

1 — Marque double : Type 18 (1.1.1819 - 1830).
Sur 3 lignes :

3
Vichy
CUSSET

— Au milieu : En italique le nom de la Distribution.

— Au dessous : En capitale le nom du Bureau d'attache.

— Au-dessus : Le numéro du département du bureau d'attache sauf rares exceptions.

2 — Type 19 : (1830).
Suppression par grattage du bureau d'attache :

3
Chevagne

dont il restera souvent des traces sur le cachet ainsi modifié, ce qui permettra de l'identifier.

3 — Type 19 bis : (grosse ou moyenne italique) après 1830.

Sensiblement similaire comme aspect au type 19 ou légèrement plus petit ; mais sans jamais de trace de grattage.

4 — Type 20 : Petite italique, sur une seule ligne (1840).

3
Neuilly-le-Real

5 — Type 21 : Petite italique, semblable à la précédente, mais sur deux lignes :

3
Ygrande
d'Allier

Tous ces cachets des Distributions furent supprimés en avril 1853, donc après l'apparition du timbre-poste.

C'est-à-dire qu'il est possible de rencontrer des lettres entre 1849 et 1853 avec l'association Cursive et Timbre.

Aux Cursives succédèrent le 1er avril 1853 les cachets ronds à date dont nous parlerons dans un prochain article.

Toute cette étude tant durant l'Ancien Régime, qu'après la Révolution, pour les Bureaux de Direction comme pour les distributions, n'est qu'un schéma superficiel.

Il y eut des exceptions, des anomalies des variantes, intéressantes certes, mais sur lesquelles nous ne pouvons pas ici nous étendre.

* * *

Toujours brièvement et schématiquement nous allons étudier maintenant :

— **La Petite Poste**
— **Les Marques à Nom révolutionnaire**
— **Les Marques des Départements Conquis**
— **Les Franchises**

et en terminant nous dirons un mot des **Marques purifiées** et des **marques de chargement et de recommandation.**

* * *

LA PETITE POSTE

Ce sujet spécialement intéressant a été traité suffisamment à fond dans les « F.M. » pour qu'ici nous soyons bref. (Voir les deux articles de M. Hubinont, F.M. n° 176 et 177 et la Petite Poste de la Ville de Bordeaux : M. W. Tapie, F.M. n° 179.)

Jusqu'à la veille de la Révolution la **Grande Poste** n'assurait le **transport des lettres que de ville à ville**, mais non les lettres destinées à la même ville. Celles-ci n'étaient pas distribuées et simplement jetées au Rebut.

Il fallait donc les faire porter par des messagers ou des domestiques.

C'est afin de pallier à cet inconvénient que furent créés, par des particuliers, avec l'autorisation royale, des services de Petite-Poste qui se chargeaient du transport des lettres à l'intérieur de certaines villes et dans les localités de banlieue.

— Un premier service de petite poste fut expérimenté sans succès à Paris en 1653 par Renouard de Villayer. Un siècle plus tard en 1758, Pierron de Chamousset fut autorisé à créer dans la capitale un nouveau service qui réussit cette fois fort bien.

— D'autres villes se mirent à suivre, l'exemple de Paris et c'est ainsi que fut créée la Petite Poste à Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nancy, Rouen, Strasbourg, Metz, Lille.

Les Petites postes ne recevaient, en principe, que des lettres en port payé. Mais cette règle est loin d'être absolue. En cas d'expédition d'une lettre en port dû par la Petite Poste, celle-ci utilisa des cachets spéciaux.

Ce service de la Petite Poste rendit d'énormes

services dans les villes où il était installé. Ses affaires étaient extrêmement prospères.

Ce fut une des raisons qui fit prendre le 28 juin 1780 un arrêt du conseil d'État d'incorporer la petite poste à la grande poste au plus tard le 1er décembre 1783. Ce fut fait pour Paris et quelques années plus tard sur l'ensemble du territoire.

* * *

LES MARQUES A NOM RÉVOLUTIONNAIRE

En 1792-93, au moment de la **TERREUR**, les comités révolutionnaires de beaucoup de communes décidèrent que toute dénomination qui pouvait rappeler l'Ancien Régime, la Royauté, la Religion, la Noblesse devait être modifiée.

Des propositions des «Sans culottes» furent faites dans ce sens à l'Assemblée Nationale Constituante qui refusa la majorité des dénominations nouvelles.

Parmi celles acceptées et devenues officielles, beaucoup n'eurent jamais de cachets postaux, mais l'expéditeur de la lettre indiquait souvent de sa main comme en-tête l'appellation révolutionnaire en citant toutefois l'ancien nom :

«Bourg-Egalité ci-devant Bourg la Reine» le...

On ne compte actuellement que **90 communes** environ dont la dénomination nouvelle rendue officielle par décret qui eurent un cachet postal à nom révolutionnaire. C'est ainsi que :

— **BAUMES-LES-DAMES devint BAUMES-LES-CITOYENNES**
— **BAR-LE-DUC : BAR-SUR-ORNAIN.**
— **MONT-DAUPHIN : MONT-LION.**
— **SAINT-MALO : PORT-MALO.**
— **SAINT-PIERRE-LE-MOUTIERS : BRUTUS-LE-MAGNANIME.**
— **SAINT-TROPEZ : HERACLÉE.**

Pour toutes ces dénominations nouvelles, ont existé ou pu exister, car beaucoup sont encore inconnus, à côté des cachets en Port-Dû, des Ports-Payés, des Déboursés.

La majorité de ces dénominations révolutionnaires disparurent dès la première Restauration, puis certaines furent reprises durant les Cents jours.

Avec la deuxième Restauration ce fut la réapparition de toutes les dénominations anciennes et la suppression des cachets postaux à nom révolutionnaire.

Une seule commune garde encore son nom révolutionnaire : DUN-SUR-AURON dans le Cher qui avant 1792 se dénommait DUN-LE-ROI.

* * *

LES MARQUES DES DÉPARTEMENTS CONQUIS : 1792-1815

Par les conquêtes de la Révolution et de l'Empire, la France, qui **le 1er janvier 1792 était divisée en 83 départements** eut, au moment de l'Apogée Napoléonienne **en 1812 jusqu'à 134 départements**, abstraction faite des Régions dites occupées : Provinces Illyriennes, Confédération Germanique, Royaume d'Italie.

Comme en France, chaque département était dirigé par un Préfet nommé par le chef de l'état et révocable par lui «sans aucune autre considération que le bien du service».

A chaque département fut attribué, comme en France, un numéro ; mais le numérotage des départements conquis se fit au fur et à mesure des conquêtes et non en tenant compte de l'ordre alphabétique.

Les départements conquis sont au nombre de 48. En effet :

— **Le n° 88** fut attribué au nouveau département de la **Corse** créé le 19.11.1793.

— **Le n° 89** au département du **Vaucluse** créé le 20.8.1793.

— **Le n° 115** au département du **Tarn-et-Garonne** créé le 21.1.1808 avec Montauban comme chef lieu.

En 1812 la répartition des départements conquis était la suivante :

— Savoie - 2.
— Comté de Nice - 1.
— Belgique - 9.
— Hollande - 9.
— Rive gauche du Rhin - 4.
— Allemagne du Nord - 4.
— Italie - 14.
— Espagne - 4 (dont le 134 : Bouches l'Ebre dont on ne connaît aucune marque).
— Suisse - 1 (Le Simplon : n° 127).

Comme en France, à chaque département furent attribués des cachets en Port Dû, des Ports-Payés, des Déboursés qui étaient expédiés de Paris et mis en place avec une incroyable rapidité, selon les méthodes napoléoniennes, remplaçant les Marques Provisoires utilisées au début de l'occupation.

Un grand nombre de marques des départements conquis sont rares, certaines très rares et connues à un ou quelques exemplaires seulement.

1815 remit tout en question. Ce fut l'écroulement du «Château de cartes». La France perdit toutes ses conquêtes et même la Savoie et le Comté de Nice qui ne lui seront à nouveau rattaché qu'en 1860.

* * *

LES MARQUES DE FRANCHISE

Les Marques de Franchise étaient apposées sur les plis officiels **pour justifier leur transport gratuit.** Manuscrites à l'origine, elles furent ensuite portées sur les lettres à l'aide de tampons.

1° **Sous l'Ancien Régime :** Ce sont des marques peu communes.

La plus souvent rencontrée est la suivante :

LES AFFAIRES DU ROI.

Vous aurez dans le prochain bulletin des F.M. un remarquable article de ces franchises de l'Ancien Régime.

2° **Sous la Révolution et l'Empire** ces cachets se rencontrent en très grand nombre. En voici quelques exemples :

— **ACCUSATEUR PUBLIC DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE**
— **LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE LYON**
(dans un ovale)
— **PREMIER CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE.**
— **SERVICE DE S.A.R. MADAME DUCHESSE D'ANGOULEME.**

* * *

LES MARQUES DE PURIFICATION

Lorsque des correspondances venaient d'un pays où sévissait une épidémie, les lettres étaient «purifiées», par différents procédés, tous d'une efficacité douteuse et qui nous fait sourire à notre époque, avant d'être remises à leurs destinataires.

Très souvent les lettres ainsi désinfectées portent des traces de cette purification.

* * *

MARQUES DE CHARGEMENT ET DE RECOMMANDATION

Institué en 1759 le chargement qui ne comportait pas alors la mention de valeur, était plutôt une recommandation. Il ne donna lieu qu'à des mentions manuscrites.

C'est seulement à partir de 1791 que fut créée la griffe «**CHARGÉ**» dont il existe de multiples variantes avec parfois le nom du bureau ou de la ville.

Les lettres qui portent la mention «CHARGÉ» ont une plus-value plus ou moins importante.

LES CACHETS A DATE

Durant bien des années depuis l'Ancien Régime jusqu'au règne de Charles X, peu de lettres portaient des cachets à date.

L'Administration des Postes sentait pourtant le besoin d'indiquer la date de départ ou d'arrivée du courrier. **De timides essais furent tentés**, mais rien de bien précis, ni d'organisé ne fut fait pour l'ensemble du territoire jusqu'en Février 1828.

Bien sûr, nous l'avons vu, **Moulins** s'était déjà singularisé **entre 1757 et 1768** en faisant suivre le cachet MOULINS du millésime.

A Paris, à partir de 1791, on notait parfois le quantième du mois.

Les Petites Postes indiquaient au recto la date de départ et même le numéro de la levée.

Dès 1802 à Paris, furent utilisés des cachets ronds double cercle, avec la date d'après le calendrier républicain mis à l'arrivée au verso des lettres venant de province, puis d'après le calendrier grégorien. Les nombreux cachets à date des années suivantes et toutes les variétés utilisées à Paris, tant par le bureau central que par les bureaux de quartier sont remarquablement décrits dans l'ouvrage de MM. Rochette et Pothion, auquel nous conseillons aux lecteurs de se reporter.

Le 1er janvier 1826 firent leur apparition deux cachets ronds dits « Timbres à date » et désignés dans « **l'Encyclopédie** », sous le nom de « **blocs dateurs** ». Frappés initialement au dos des lettres à l'arrivée, ils furent le 1er février 1828 également frappés au recto.

Deux types furent émis : l'un type « a » à un cercle continu, l'autre type « b » à 2 cercles dont l'extérieur pointillé.

Ces 2 blocs dateurs furent supprimés dans les bureaux de direction en 1830, dotés cette année des grands cachets à date 11-12 ou 13. On continua à s'en servir dans les Distributions au recto des lettres, associés à la cursive jusqu'en 1853, année d'apparition des cachets perlés type 22.

* * *

En fait les cachets à date ne prirent vraiment naissance que sur l'initiative du Directeur général des Postes **VAULCHIER** qui, par deux circulaires, l'une du 1er janvier 1828, l'autre du 24 janvier de la même année **tenta l'essai du cachet type 10 de février 1828.**

L'étude de ce cachet, dont voici une reproduction, a fait l'objet d'un article auquel le lecteur pourra se reporter (F.M. nº 180, page 39). Il y trouvera tous les renseignements désirés.

Cette tentative ne donnant pas satisfaction, l'Administration décida fin 1829 d'utiliser un cachet rond beaucoup plus commode à manier, marquant d'une façon plus égale, et plus facile à lire.

Et c'est ainsi que furent mis en service **les grands cachets ronds à date :**

— **Type 11 à double fleuron.**

— **Type 12 à simple fleuron.**

Tous les deux dès Novembre 1829.

— **Type 13 sans fleuron.**

Un peu plus tard, dès le début de 1830.

Ces cachets ne furent attribués qu'aux seuls bureaux de Direction.

Tous les trois sont du même genre : 2 cercles concentriques à trait continu ; du même format : 29 mm de diamètre pour le cercle extérieur ; d'une identique disposition : entre les 2 cercles : en haut, le nom du bureau ; en bas et entre parenthèses le nº du département. Latéralement : un double fleuron dans le type 11, un demi fleuron dans le type 12, pas de fleuron dans le type 13.

Dans le cercle intérieur : Le mois en lettres majuscules romaines penchées, avec, au-dessus le quantième du mois, au-dessous le millésime.

Mais pourquoi 3 cachets presque similaires? Il fallait tenir compte de la longueur du nom du bureau pour pouvoir avoir latéralement le fleuron en entier ou le 1/2 fleuron. Un bureau à nom très long (Châtillon-s.-Indre) ne permettait pas d'agrémenter le cachet même avec le seul demi-fleuron.

Les grands cachets eurent une **durée théorique de 6 ans : 1830-1836.** En fait, leur utilisation se prolongea bien au-delà de 1836 dans beaucoup de bureaux, puisqu'on connaît **des timbres de la série de 1849, oblitérés avec ce grand cachet.**

En 1836, fut mis en service pour remplacer le grand cachet, un cachet de dimension inférieure : c'est le **cachet moyen type 14** à deux cercles de **25 mm de diamètre.**

Deux ans plus tard, la grandeur du cachet à date fut une fois encore diminuée. Même facture que le cachet 14, mais **20 mm** seulement de diamètre.

C'est le type 15 qui fut utilisé de nombreuses années jusqu'à ce que, dans certains bureaux **en 1868** il fut remplacé par un cachet dans lequel était supprimé le cercle intérieur, mais où était indiqué **le nº de la levée : c'est le type 16.**

— Type 15 —

— Type 16 —

— Type 17 —

— Type 17 bis —

La mise en place, dans le bloc dateur, du numéro de la levée, fit comprendre très vite qu'il fallait aggrandir le diamètre du cachet d'où la création du **type 17**, mis en service en **juillet 1868** avec rétablissement de deux cercles et diamètre porté de 20 à **23 mm.**

En mars 1875 : Nouvelle modification : en bas du cachet, entre les 2 cercles, le numéro est remplacé **par le nom même du département** en capitales romaines et sans parenthèse. C'est le **type 17 bis** dont l'utilisation ira bien au-delà d'avril 1876.

Tels sont pour les bureaux de Direction les divers cachets qui se succédèrent entre février 1828 et avril 1876.

LES DISTRIBUTIONS eurent de leur côté des cachets à date spéciaux et faciles à distinguer de ceux des bureaux de Direction. Ce sont tous des cachets ronds **à cercle extérieur pointillé.**

Les Cursives type 20 et 21 ayant été utilisées au-delà de 1849, année de la mise en service du timbre-poste, les cachets pointillés ne firent leur apparition qu'au moment où l'administration retira les marques en italiques de la circulation le **1er avril 1853.**

Ces cachets pointillés sont analogues aux cachets des bureaux de Direction, mais ils ont tous un cercle supplémentaire extérieur pointillé.

Le Type 22 correspond au type 15, le 23 au type 16, le 24 au 17, le 24 bis au 17 bis.

— Type 22 —

— Type 23 —

— Type 24 —

Remarque intéressante : Si le cachet type 17 bis tout en étant rare, se rencontre néanmoins pas trop difficilement avant le 1er avril 1876, c'est-à-dire associé à l'oblitération G.C. sur le timbre, il n'en est pas de même du **24 bis, qui lui, est une très très grande rareté** (durant la même période, bien entendu).

* * *

LES BOITES MOBILES :

Les lettres mises dans les Boîtes postales accrochées aux diligences et aux wagons des lignes secondaires étaient oblitérées à l'arrivée, de 1862 à 1867, avec un cachet à date portant la mention aux bas du cachet **B.M.** ou **BOITE MOBILE.**

* * *

LES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES :

Créés en 1850, constituant un service absolument indépendant des Bureaux de Poste, ces bureaux utilisèrent à partir de 1866, un cachet spécial à **contour ondulé** dont ils frappaient intérieurement les télégrammes et oblitéraient les timbres télégraphiques, durant leur courte existence (1.1.1868 à 1871).

Puis la fusion entre service des télégrammes et service des Postes commencée en 1873, fut achevée en 1878. Ces cachets à contour ondulé furent bien entendu abandonnés.

* * *

LES OBLITÉRATIONS :

C'est le **1er janvier 1849** que le timbre-poste fit en France son apparition.

L'expéditeur devra dorénavant affranchir sa lettre, donc prendre à sa charge le port de la lettre qu'il envoie.

Cette obligation, néanmoins, n'est pas encore absolue ; elle ne le deviendra qu'en 1854.

Pour éviter que le timbre ne servit plusieurs fois, il fallait l'annuler, c'est-à-dire l'oblitérer ; après de nombreuses discussions et propositions, un cachet oblitérant fut adopté : une **griffe composée d'un damier de 36 cases.**

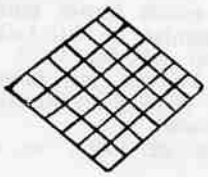

Malheureusement, le 1er janvier 1849, cette fameuse grille n'était pas prête. Les différents bureaux postaux n'en furent effectivement dotés qu'une quinzaine de jours après l'apparition des premiers timbres, donc vers le 15 janvier 1849. D'où deux périodes concernant la première émission du timbre-poste.

— **La première, d'une quinzaine de jours avant l'apparition de la grille,** pendant laquelle on utilisa toutes sortes de procédés de fortune : le plus courant fut le petit **cachet rond à date, type 15** dont l'existence, nous l'avons vu, datait de 1838 ; certains bureaux se servirent du cachet moyen (**type 14**) encore en service ou sorti pour l'occasion des réserves et même du grand cachet (**type 11, 12, 13**).

D'autres moyens furent utilisés : Le 3 janvier 1849, l'Administration ordonna d'annuler le timbre d'une **croix faite à la plume,** cette croix devant obligatoirement empiéter sur la lettre.

Certaines lettres portèrent uniquement la croix comme moyen d'annulation. Elles ne sont pas communes. Sur d'autres, le timbre fut oblitéré à la fois par le cachet à date et la croix à la plume.

Quelques bureaux utilisèrent des cachets oblitérants très spéciaux : **Barre de Lille, Croix d'Autun, Croix du bureau J de Paris, cachet italique des distributions, cachet P.P.,** etc...

Toutes ces oblitérations temporaires employées une quinzaine de jours en attendant la sortie de la grille sont rares, certaines même sont de très grandes raretés.

— **Le 15 janvier 1849, la grille était parvenue aux différents bureaux.** Quelques-uns, à Paris en particulier, furent approvisionnés avant le 15. L'oblitération grille utilisée à Paris sur lettre affranchie avec un 20 c. noir est connue dès le 10 janvier 1849.

Désormais donc, tous les bureaux postaux vont utiliser la grille pour oblitérer les timbres des lettres affranchies.

Cette oblitération va durer du 15-1-1849 à janvier 1852.

A cette date, la grille fut abandonnée. Un nouveau cachet oblitérant fut adopté. Ce nouveau cachet correspondait au désir de donner à chaque bureau de poste un numéro conventionnel, ce qui permettrait de reconnaître éventuellement l'origine du bureau de départ.

Ce nouveau cachet est un losange de petits points portant en son centre un numéro de 4 mm de hauteur.

C'est le numéro du bureau de poste comme le département dans lequel il est, a le sien, mais lui porté sur la partie inférieure du cachet à date.

— **Cette première nomenclature, dite des petits chiffres** comprit initialement, pour la France métropolitaine **3.703 bureaux** (1 à 3703) et 36 bureaux pour les bureaux français à l'étranger et l'Algérie (3704 à 3739).

Une exception : Paris n'entrait pas dans la nomenclature. Nous verrons plus loin les oblitérations spéciales pour les différents bureaux parisiens.

— Mais cette nomenclature fut bientôt bouleversée par la création de nouveaux bureaux qu'il n'est plus possible d'aligner par ordre alphabétique de sorte qu'à partir du nº 3740, les numéros des bureaux se suivaient sans ordre au fur et à mesure de leur création.

Le losange de points avec le petit chiffre durera 10 ans (janvier 1852 à janvier 1863).

Une seconde nomenclature lui succéda : celle des grands chiffres.

Pourquoi? Tout simplement, parce que le chiffre de 4 mm n'était pas assez lisible dans le losange. On le remplaça donc par un chiffre beaucoup plus grand de **7 mm de hauteur.**

L'Administration profita de cette modification pour replacer dans leur ordre alphabétique tous les bureaux existants. Il en résulte que pour un même bureau le numéro G.C. ne correspondait pas à l'ancien numéro P.C.

Un exemple : Clermont-Fd : P.C. : 886 — G.C. : 1053.

En janvier 1863, la Métropole avait 4.361 Bureaux postaux numérotés par ordre alphabétique de 1 à 4361.

A l'Algérie, on donna des numéros à partir de 5000 **(5000 à 5107)**, afin de laisser de la place entre le 4361 et le 5000 pour les bureaux qui pourraient être créés plus tard.

Dès 1869, la place était entièrement occupée. On sauta, en utilisant la **série des 6000.** En avril 1876, lors de la suppression des G.C., **la nomenclature des bureaux français allait jusqu'au 6449.** De leur côté, les bureaux français à l'étranger et ceux d'Algérie s'échelonnaient entre 5000 et 5169.

Notons (pour le collectionneur), que presque toutes les oblitérations de la série des 6000 sont rares. Elles correspondent en effet à des bureaux tardivement créés.

Remarque importante enfin : L'ancien nº P.C. de la première nomenclature fut envoyé au bureau dont le nouveau G.C. correspondait au petit numéro. Il devint un « **Cachet de Réserve** » bien souvent utilisé par certains bureaux et dans certaines circonstances (Plis recommandés, chargés, jour de l'an en raison de l'abondance du courrier).

* * *

A la règle générale, des oblitérations que nous venons d'énoncer, il y eut **des exceptions :**

1º **Les Petites Valeurs :** Les timbres de petite valeur (1 c., 2 c., 4 c., 5 c.) furent normalement oblitérés par le cachet à date et non par le losange de points P.C. ou G.C.

2º **Les oblitérations des bureaux de Paris :** En janvier 1852, date de création du losange de points P.C., Paris fut doté pour tous ses bureaux d'un cachet spécial :

— Le Bureau Central utilisa l'Étoile de points, pleine à 5 branches et ceci de janvier 1852 à avril 1876.

— Les autres bureaux de Paris furent gratifiés en 1852 du losange de points, mais les chiffres furent remplacés par une lettre variable avec chaque bureau de quartier, par deux lettres pour les bureaux supplémentaires. Ces lettres furent d'abord en capitales romaines, puis ensuite en capitales bâtons.

— En 1863, aux bureaux autres que le bureau central qui conserva l'Étoile pleine fut attribué l'Étoile de points avec au centre un numéro gros chiffre différent suivant le bureau. C'est ainsi qu'il y eut à Paris, en dehors du bureau central, 39 numéros.

(Voir l'article de M. G.P. Cuny, à propos de l'Étoile 40 — F.M. nº 180, page 38.)

— D'autres oblitérations très spéciales furent attribuées aux bureaux de Paris : Carrés de points, cachets pointillés, ronds ou octogonaux, roulettes de points, roulette accordéon, etc...

3º **Oblitération Ancre :** L'ancre dans un losange de points fit son apparition en 1857 et servit jusqu'en 1876 et ceci pour les correspondances transportées par paquebot. Ensuite, elle fut utilisée comme cachet de secours sur les lettres de Nouvel An.

4º **Les oblitérations des bureaux ambulants :** Les Ambulants étaient de véritables bureaux de poste installés dans les trains à grande vitesse et à long parcours. Ces bureaux procédaient en cours de route au tri, à la distribution ou à la collecte du courrier des stations desservies par la ligne. Ces bureaux possédaient un cachet spécial représenté par un losange de points, avec au centre les initiales de la ligne desservie (P.C. = Paris-Calais — S.P. = Strasbourg-Paris).

5º **Oblitérations avec le cachet de Facteur : OR :** (Dans un cercle). Les lettres affranchies à 0,10 F dans les arrondissements ruraux, celles que le facteur retirait des boîtes ou qui lui étaient remises de la main à la main et qui étaient destinées à un village situé dans le même arrondissement rural, furent à partir de 1830, oblitérées par le facteur lui-même avec le cachet rural OR. Ces lettres ne passaient donc pas par les bureaux de Direction, ni par les distributions.

6º **Oblitérations spéciales des guerres de l'Empire sous Napoléon III :** Sous l'Empire, le soldat n'avait pas la franchise postale, de sorte que les lettres des armées furent toutes affranchies et les timbres oblitérés de cachets spéciaux très recherchés.

C'est ainsi que l'on rencontre des oblitérations particulières à la campagne de Rome (grille de Rome, oblitération civile de Civita-Vecchia) à la campagne d'Orient, d'Italie, aux expéditions du Mexique, de Syrie, de Chine, de Cochinchine.

7º Citons enfin pour terminer, sans entrer ici dans les détails :

— Les Oblitérations étrangères sur timbres français.
— Les Cachets Sardes.
— Les Oblitérations françaises à l'étranger.
— Le Cachet provisoire de Lyon (1818).
— Les Oblitérations Journaux.
— Les Cachets de camps, de Palais, d'Expositions, des Bureaux de Passe.

* * *

Toutes ces oblitérations qui passionnent tant les collectionneurs vont, par décision de l'Administration et par mesure de simplification, disparaître en **avril 1876.**

— Du 1er janvier 1849 au mois d'avril 1876 (en schématisant à l'extrême), la lettre portait sur son recto deux cachets :

L'un : A date, à côté du timbre.
L'autre : Oblitérant, annulant celui-ci.

— Après avril 1876 : un seul cachet au lieu de deux : Le cachet à date fut utilisé comme cachet oblitérant, ainsi que cela se passait déjà, nous l'avons vu, pour l'annulation des petites valeurs.

* * *

Cette mesure de simplification est-elle la raison qui fait que beaucoup de collectionneurs négligent, à tort je le crois, les cachets oblitérants semi-modernes et modernes? Ils ne manquent pourtant pas d'intérêt.

IV — LES CACHETS A DATE DE 1876 A NOS JOURS (1)

L'année 1876, si elle vit disparaître les cachets oblitérants n'apporta aucun changement dans la contexture des cachets à date qui furent désormais apposés à la fois sur le timbre, qu'ils annulèrent, et sur l'enveloppe pour y porter la date de départ.

Comme pour le précédent article, nous étudierons ces cachets par catégories.

I — BUREAUX DE RECETTES

Les cachets de ces bureaux étaient, rappelons le, soit du type 15 double cercle de 21 mm., soit du type 16 simple cercle de 20 mm., soit du type 17 ou 17bis double cercle de 23 mm.

En 1884 le format fut, sauf quelques exceptions, porté à **24 mm.** tandis que le **cercle intérieur devenait discontinu.** Puis **vers 1901** fut instauré le type de **27 mm,** d'abord double cercle, puis à partir de **1904 simple cercle** qui est toujours en usage de nos jours après l'emploi éphémère, à partir de 1930 de cachets simple cercle de 30 mm. avec bloc dateur sur une ligne dont certains étaient encore utilisés après la guerre.

Cependant en 1898 furent expérimentés à Paris des **machines à oblitérer Flier** munies de flammes représentant un drapeau avec les lettres R.F. accompagnées d'un cachet à date.

Dès 1900 furent définitivement mises en service des machines de ce genre datées de flammes contenant des lignes droites ou ondulées ou même diagonales.

D'autres machines dites **Krag,** apposaient des oblitérations continues du **type « Sans Fin »** abandonnées de nos jours.

Pendant **la guerre 14-18** commencèrent à être insérées dans les flammes des mentions telles que **« Gaspiller c'est trahir. Économiser c'est servir ».**

Ce procédé prit très vite, après la guerre le développement que l'on sait. Actuellement, la plupart de ces estampilles sont illustrées et fort recherchées. Elles sont, en général apposées à l'aide de **machines S.E.C.A.P.** Des catalogues très complets ont été édités à ce sujet (2).

Il y eut aussi, dans les petits bureaux, à partir de 1894, ce que l'on appelle les oblitérations **« Daguin »** du nom des machines à main qui servaient à les appliquer.

Ces oblitérations comprenaient d'abord deux cachets circulaires à date jumelés destinés à être apposés à cheval sur le timbre et l'enveloppe.

Puis, **à partir de 1924** elles comprirent un seul cachet à date accompagné, à gauche, **d'un bloc carré contenant un texte publicitaire.**

Ces machines ne sont plus employées de nos jours.

Depuis un certain nombre d'années, sont utilisés **des cachets en matière plastique** d'un format sensiblement identique aux précédents, mais avec des variantes (22 mm à Paris XVIIIe, rue Duc 18e). Depuis **1967** le nom du bureau est précédé du **numéro du département** dont le nom figure toujours au bas du cachet.

II — FACTEURS-BOITIERS
(appelés ensuite Facteurs-Receveurs puis Receveurs-Distributeurs)

En 1884 ces bureaux qui remplaçaient les Distributions supprimées, rappelons-le le 1er janvier 1874, furent dotés des cachets du même type que ceux affectés aux bureaux de recette, mais dotés d'un **troisième cercle extérieur pointillé,** ce qui porte leur diamètre total à 26 mm.

A partir de **1904,** ils reçurent des cachets simple cercle de 27 mm, formés de **traits discontinus.**

Depuis **1967,** ces cachets, eux aussi en matière plastique, sont formés de **traits continus** et ne diffèrent plus de ceux des Bureaux de Recette.

III — RECETTES AUXILIAIRES

Des bureaux auxiliaires furent créés au nombre d'une centaine par un **décret du 7 avril 1887.**

C'étaient des **guichets annexes installés chez des particuliers** rattachés à des Bureaux de Recettes urbaines ou rurales et desservant soit des quartiers éloignés dans la ville, soit dans les campagnes, des communes dépourvues de bureau de recette.

Les Recettes auxiliaires furent dotées de **cachets hexagonaux de 22 à 25 mm** avec cercle intérieur continu ou discontinu.

Dans les villes le nom du bureau de Recette était suivi de la lettre indicative du Bureau auxiliaire :

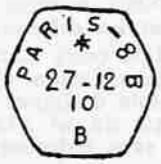

En 1894 les Bureaux Auxiliaires urbains et ruraux furent transformés en Recettes auxiliaires à attributions plus étendues qui conservèrent les mêmes cachets.

Les Recettes Auxiliaires furent dotées au début du XXe siècle de cachets **hexagonaux de 27 mm** à traits continus ou discontinus d'abord avec cercle intérieur, puis, **à partir de 1904 sans cercle intérieur,** mais les anciens, cachets continuèrent à être employés et certains existaient encore en 1930.

Certains de ces bureaux furent installés dans des établissements importants tels que l'École Universelle, le Magasin du Printemps, le Petit Journal, le Palais de la Nouveauté. Citons encore la Poudrière Nationale d'Angoulême, l'Asile départemental de Pierrefeu, le Château de Versailles (grand cercle de 32 mm.) etc...

Les Bureaux auxiliaires ayant un gros courrier reçurent des machines à oblitérer. Ce fut le cas du Printemps et du Petit Journal.

Le Cercle d'Aix-les-Bains employait en 1903 un cachet circulaire de 22 mm. double cercle et celui des Mines de Nœux utilisait en 1916 un cachet également circulaire double cercle de 25 mm.

Le Fort de Douaumont, en raison du grand nombre de ses visiteurs, fut aussi doté en 1920 d'un bureau auxiliaire à cachet hexagonal.

Depuis 1967 les Recettes Auxiliaires ont été munies de cachets circulaires en matière plastique.

IV — AGENCES POSTALES RURALES

Nombre de Communes, dépourvues de bureaux de recettes, furent dotées d'Agences postales rurales qui, **à la différence des Recettes auxiliaires pouvaient assurer la distribution du courrier grâce** au facteur qui leur était attaché.

Ces Agences utilisaient, elles aussi, des **cachets hexagonaux de 27 mm** à traits continus, puis discontinus, remplacés, depuis 1967, par des cachets circulaires en matière plastique.

V — POSTE AUTOMOBILE RURALE

Vers 1925 furent créés des circuits de poste automobile rurale parcourus par de véritables bureaux de poste automobiles visitant chacun un certain nombre de communes dotées de correspondants postaux disposants des **cachets hexagonaux à traits discontinus contenant le nom du bureau de rattachement avec la mention C.P.** (correspondant postal) suivi du n° du correspondant et, sauf quelques exceptions, le nom du département.

Le correspondant postal accomplit sur place, une heure généralement avant l'arrivée de la voiture automobile, les principales opérations postales. La poste automobile rurale se charge, en outre, entre deux points quelconques de son réseau, des commissions de toute nature qui lui sont confiées et même du ramassage des bidons de lait ainsi que de l'expédition des colis de messagerie et des colis-postaux.

Depuis 1967, les correspondants postaux ont reçu, eux aussi des cachets circulaires en matière plastique.

VI — CACHETS DES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES ET DES PNEUMATIQUES

En 1876 les bureaux télégraphiques étaient encore, nous l'avons dit dans notre précédent article, **indépendant de l'Administration des Postes** à laquelle ils furent rattachés en **1879.** Ils étaient donc dotés de cachets particuliers que nous avons décrits et qui continuèrent à être utilisés après la fusion.

En 1878 le bureau de la Bourse fut muni d'une estampille de forme allongée vers le haut avec le mot Bourse en haut, la date au centre sur une ligne et au-dessous le mot Paris surmontant la lettre B

Vers 1880 on trouve à Paris un cachet hexagonal avec la mention « CENTRAL PARIS » ainsi que des cachets de 25 mm avec cercle extérieur ondulé et cercle intérieur continu portant l'indication du Bureau.

Vers 1881 on note l'emploi d'un curieux cachet

ondulé du genre de celui de la bourse signalé ci-dessus, contenant, dans le bas, une partie allongée avec une lettre (D - Grand Hôtel).

Vers 1892 furent mis en service à Paris et en province des cachets double cercle de 25 mm contenant la lettre T dans le bloc dateur, puis vers 1901, on note des cachets simple cercle de 30 mm. comportant au centre l'heure de départ. En 1903, on trouve à Paris-Central, des cachets à cercle ondulé avec ou sans étoile dans le bas qui est applati. Des cachets du même type ont été employés par la suite à Paris et en province avec une lettre dans le bas.

En 1910 furent mis en service à Paris et dans les grandes villes des cachets simple cercle de 27 mm avec le nom du bureau suivi du mot « Central ». A Metz, le même cachet servit en 1923 avec en plus les lettres T.T. L'Hôtel des Postes de Paris utilisa des cachets simple cercle de 30 mm.

En 1930 les bureaux de Paris se servirent de cachets simple cercle de 30 mm. contenant l'adresse du bureau. On relève en 1932 l'emploi au bureau parisien de « 98 Bourse » d'un cachet ondulé de 33 mm comportant dans le bas la mention « en compte » ainsi que d'un cachet du même genre avec l'indication « Renseignements ».

En 1935 Paris R.P. fut doté d'un cachet simple cercle de 32 mm avec le mot « Télégraphe » qui était encore utilisé en 1942.

La plupart des cachets ci-dessus servaient aussi pour le service des **pneumatiques**. A Paris « 98 Bourse » on relève l'emploi pour les pneumatiques en 1944 d'une oblitération mécanique à cinq lignes ondulées.

Pour les services téléphoniques on note en 1888 des cachets double cercle à cercle extérieur ondulé avec mot « Téléphone » ou « Central ».

En 1900 furent mis en service des cachets double cercle de 25 mm à cercle intérieur discontinu comportant le nom du bureau et la mention « TELEne ». On relève, encore, en 1910, des cachets du même, simple cercle de 27 mm.

La comptabilité téléphonique Bd de Vaugirard à Paris utilisa à partir de 1922 une estampille du même modèle portant la légende « COMPté TELEPque ».

Enfin, nous noterons, l'emploi en 1909 à Ste Marie de la Mer d'un cachet simple cercle de 27 mm. portant la **mention « T.S.F. »** Des cachets identiques ont été utilisés à Boulogne-sur-Mer en 1915 et à Bordeaux Lafayette en 1926. En 1946 on trouve à Paris un cachet du même modèle avec la mention « Central Radio ».

VII — IMPRIMÉS, JOURNAUX, PÉRIODIQUES

Les imprimés, journaux et périodiques expédiés en quantités à tarif réduit et dont le port était payé en numéraire, recevaient en général des cachets particuliers.

C'est ainsi qu'on relève **vers 1899 des cachets double cercle** de 23 mm dont le cercle intérieur est petit et déporté vers le haut avec la mention « **Imprimés P.P.** » On trouva également, avec la même indication des cachets double cercle de 23 mm du modèle normal.

En 1903 on relève à Paris un cachet double cercle de 27 mm avec la légende « **Imprimés chts** » (chargements).

Puis, ce sont **en 1906 des cachets simple cercle de 27 mm** avec la même mention que l'on retrouve à partir de 1917 dans de nombreux cachets mécaniques bien indiqués en la matière.

A noter en 1902 un cachet double cercle de 23 mm portant la légende : « Réclamation I.M.P. ».

Pour les **journaux** on trouve également en 1879 des cachets à cercle extérieur de 23 mm. avec un petit cercle intérieur déporté vers le haut avec la mention « **Journaux P.P.** » puis **en 1906 des cachets simple cercle de 27 mm** contenant la même indication accompagnée quelquefois à Paris d'un numéro.

A partir de **1924** des machines à main type Daguin furent utilisées pour l'oblitération des journaux.

Actuellement les journaux sont généralement dispensés du timbrage afin d'en assurer la distribution **rapide**.

Pour le cas où l'oblitération a été maintenue on utilise **depuis 1967**, des cachets en plastique portant la mention « **P.P. Journaux** » **et le n° du département.**

Pour les périodiques en 1906 furent utilisés des cachets simple cercle de 27 mm portant cette mention.

Enfin pour tous ces plis dont le port est payé à l'avance, furent utilisés des cachets portant les lettres **P.P.** (Port-Payé) de divers modèles à main et mécaniques ci-dessus indiqués.

* * *

Les cachets utilisés pour les postes ferroviaire, maritime, aérienne et militaire ainsi que ceux des bureaux spéciaux, bureaux d'entrées, des bureaux coloniaux, des bureaux français à l'étranger et ceux des levées exceptionnelles feront l'objet d'études dans des chapitres particuliers qui seront consacrés à chacune de ces catégories d'estampilles.

BUREAUX SPÉCIAUX ET FRANCHISES

On désigne en général sous ce nom des bureaux de poste créés auprès de certains organismes gouvernementaux ouverts à un nombre limité d'usagers pour assurer le service de leurs correspondances et qui sont dotés d'estampilles particulières justifiant l'origine du courrier expédié et la franchise dont ils bénéficiaient.

Ces bureaux ont fait l'objet d'études très approfondies et parfaitement exposées par **M. J. LEGENDRE.** Pour les collectionneurs qui désireraient avoir des renseignements complets, qu'ils veuillent bien se rapporter à son ouvrage.

Ici, bien entendu, nous ne donnerons qu'une vue superficielle du sujet.

Notre classification sera calquée sur celle de M. J. Legendre, car elle est logique et facile à suivre.

I — C'est sous le règne de Louis XVI (1774-1792) qu'apparaissent les premiers bureaux spéciaux avec le rarissime cachet :

CHATEAU
DE ST CLOUD

Dans ce château, acheté par Marie-Antoinette en 1785, Bonaparte fut proclamé Empereur en 1804. Le château de St-Cloud fut brûlé par les Prussiens en 1871.

II — Avec la Révolution et la 1ère République (1792-1804), les cachets se multiplièrent. Celle-ci comprit, comme l'on sait, 3 périodes successives : La Convention nationale - le Directoire - le Consulat.

1° Durant la Convention nationale (22 sept. 1792 - 26 octobre 1795), nombreuses furent les marques de franchise, pour la Convention elle-même, le comité de Salut public, ler ministères et les 12 Commissions créées sur l'initiative de CARNOT en 1794.

2° Le Directoire (octobre 1795 - Novembre 1799) : La Constitution de l'An III confia le pouvoir à 5 Directeurs nommés par le Corps législatif, celui-ci composé de 2 assemblées : Le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents.

Voici quelques cachets de bureaux spéciaux correspondants à cette période :

POSTE PRÈS LE
DRE EXÉCUTIF

DÉB. DES ANCIENS

DÉB DES 500.

3° Le Consulat suivit le Directoire après le coup d'état du 19 Brumaire (10 novembre 1799). Le Pouvoir exécutif fut alors confié à 3 Consuls nommés pour 10 ans :

— Premier Consul : BONAPARTE.
— Deuxième Consul : CAMBACERES.
— Troisième Consul : LEBRUN.

Le Consulat ne dura en fait que jusqu'en mai 1804.

Voici quelques exemples de cachets de cette intéressante période de notre histoire.

POSTES
PRES LES CONSULS
DE LA REPUBLIQUE

POSTES
SÉNAT
CONSERVATEUR

Premier Consul
de la République

GRANDE CHANCELLERIE

III — Premier Empire (1804-1814) :

POSTES
PRÈS LE GOUVERNEMT

POSTES
CORPS LEGISLATIF.

SERVICE DE SA MAJESTÉ L'IMPERATRICE JOSEPHINE

INTENDANT GÉNÉRAL DE LA MAISON DE L'EMPEREUR

IV — Première Restauration :

C'est le règne de Louis XVIII (branche ainée des Bourbons) qui dura du 6 avril 1814 au 19 mars 1815.

Voici quelques griffes de cette époque :

PRINCE DE CONDÉ

BUREAU DE POSTES
CHAMBRE DES PAIRS

V — Les Cent Jours (20 mars 1815 - 22 juin 1915) :

Évadé de l'Ile d'Elbe, Napoléon débarqué au Golfe Juan, arriva à Paris, reprit le pouvoir, mais c'est Waterloo, l'envahissement de la France, l'abdication de l'Empereur le 22 juin 1815 et Ste-Hélène.

VI — Seconde Restauration :

Napoléon ayant abdiqué, Louis XVIII remonte sur le trône le 8 juillet 1815. Il y restera jusqu'à sa mort le 16 septembre 1824.

Durant toute cette partie de son règne, les marques de franchises et les cachets des bureaux spéciaux furent nombreux et variés. Ils sont reproduits dans l'excellent ouvrage de M. J. Legendre auquel nous conseillons au lecteur de se reporter.

VII — Règne de Charles X

Charles X, également comme Louis XVIII, de la branche ainée des Bourbons, fut proclamé Roi de France à la mort de Louis XVIII le 16 septembre 1824.

La Révolution de 1830 amena son abdication le 2 août 1830. On sait qu'il mourut, ayant contracté le choléra en Illyrie, le 6 novembre 1836.

P.P
BAN DE LA COUR

LE GOUVERNEUR
DES TUILERIES

VIII — La Monarchie de juillet — Règne de Louis-Philippe 1er :

Charles X avait abdiqué en faveur de son petit-fils : Henri V, fils de la Duchesse de Berry. Sous la pression de Thiers et du parti orléaniste, la Chambre des Députés fit de Louis-Philippe, Duc d'Orléans, issu de la **branche cadette des Bourbons**, le nouveau Roi des Français.

Son règne devait durer du 9 août 1830 à son abdication le 24 février 1848.

Voici quelques cachets particuliers au règne de Louis-Philippe :

MAISON DU ROI 8 JUIL. 1843 NEUILLY

MAISON DU ROI 8 DEC. 1845 ST CLOUD

Ecole Rle Polytechnique

IX — La Deuxième République (1848-1852) :

1° — **Le Gouvernement Provisoire** : La Révolution de 1848 ayant renversé Louis-Philippe, un Gouvernement provisoire fut élu sous l'instigation de LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN et DUPONT DE L'EURE. La seconde République était créée le 4 mai 1848.

2° — **La Présidence** : Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte fut élu président de la 2e République. Il se fit plebisciter pour obtenir les pouvoirs nécessaires pour créer une nouvelle constitution. Il était Prince Président pour dix ans.

Présidence de la République
Service du Cabinet

Ministère d'Etat.
Service du Prince Président

X — Le deuxième Empire : Napoléon III :

Le 2 décembre 1852, à la suite du coup d'état, le Prince Président prenait le titre d'Empereur.

Il fut déchu le 4 septembre 1870 après la défaite, s'enfuit en Angleterre où il mourut le 9 janvier 1873.

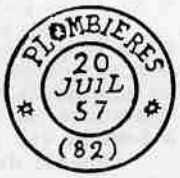

Service de l'Empereur

XI — La troisième République (1870-1940) :

Le 4 septembre 1870, la République est proclamée et un Gouvernement provisoire établi sous la Présidence du Général Trochu.

THIERS en devint le 1er Président. Treize autres devaient lui succéder jusqu'à la défaite de 1940.

Voici quelques cachets correspondants à la période initiale de la 3e République :

Présidence de la République

* * *

LES MARQUES D'ENTRÉE EN FRANCE — EN PROVENANCE D'EUROPE

Notre étude ici élimine volontairement les marques d'entrée provenant des Colonies et des Pays d'Outre-Mer. Celles-ci sont réservées au chapitre que nous désirons faire ultérieurement sur la poste maritime française.

Les marques d'entrée en France ont fait l'objet d'études complètes de notre collègue et ami **M. G. NOEL** qui publia en 1961 un premier ouvrage et en 1965 une nouvelle mise au point à laquelle les collectionneurs pourront se reporter. Ils y trouveront tous les renseignements souhaités.

Les marques d'entrée étaient habituellement frappées dans des villes frontières, mais certaines aussi à l'intérieur, Lyon par exemple et Paris plus souvent.

— **Sous l'Ancien Régime**, l'estampille d'entrée indiquait **simplement le pays d'origine** : D'ESPAGNE - D'ITALIE.

— C'était beaucoup trop vague. Il fut décidé par décret du 14 octobre 1799 qu'à partir de 1800, **au pays d'origine serait ajouté le nom du bureau de transit ou d'échange.** Telles vont se présenter dorénavant les marques d'entrée, en noir, rouge, plus rarement bleu ou vert.

— Les premières utilisées furent des estampilles **non encadrées** sur deux ou trois lignes, telle que :

ALLEMAGNE
PAR
STRASBOURG

Les Guerres de la 1ère République et de l'Empire et l'aggrandissement du territoire firent que les bureaux d'échange se trouvèrent reportés de plus en plus loin. C'est ainsi que l'on vit naître par exemple :

DUSSELDORFF
PAR AIX LA CHAPELLE

ou encore : NAPLE PAR TURIN — DANNEMARK PAR HAMBOURG — ALLEMAGNE PAR COBLENTZ.

Puis ce fut le reflux et la France rentra dans ses anciennes frontières.

— Après 1815, les marques utilisées furent encadrées et de types divers :

ESPAGNE
PAR
PERPIGNAN

BELGIQUE
PAR
GIVET

SUISSE
PAR
PONTARLIER

Allemagne
P. Givet.

La création des cachets à date eut sa répercussion sur les marques d'entrée qui devinrent circulaires :

— Grands cachets de 28 mm à double cercle en 1830 — Cachets à double cercle de 27 mm en 1836 — Petits cachets à double cercle de 21 mm en 1839.

En voici deux types :

Vers 1854-56 furent mis en service des **cachets octogonaux** tels que SICILE-MARSEILLE.

Vers 1867, c'est l'apparition de nouveaux cachets, simple cercle de 21 mm de diamètre : SUISSE-PONTARLIER par exemple.

En 1870, autre cachet plus grand de 27 mm, puis vers 1886 cachet double cercle de 24 mm qui passa à 27 mm en 1906.

Tous ces cachets à date furent utilisés par les Bureaux **Ambulants, courriers-convoyeurs, Boîtes mobiles.**

Signalons enfin que **sur les lettres provenant de l'Étranger et envoyées en port-payé**, les bureaux d'échange français ajoutaient à la marque d'entrée des cachets spéciaux dont voici trois exemples :

A.E.D. : Affranchie à l'Etranger jusqu'à Destination.

A.E.J.F. : Affranchie à l'Etranger Jusqu'à la Frontière.

Quant au numéro (4 - 7) indiqué au-dessus de la marque A.E.D. ou A.E.J.F., c'était le numéro désignant le bureau d'entrée : 4 étant celui de Forbach, 7 celui de Huningue.

15 bureaux d'entrée existaient (1 à 15). Tous sont connus, sauf le numéro 2 jusqu'alors impossible à attribuer.

VI. LES MARQUES ACCESSOIRES

Continuant sur notre lancée et après avoir étudié les grandes catégories d'Estampilles, nous allons voir aujourd'hui une foule de marques diverses apposées dans des buts les plus variés à l'occasion des opérations de transit des correspondances :

CACHETS DE LEVÉES EFFECTUÉES AUX HEURES NORMALES

Les premiers cachets destinés à **indiquer le numéro de la levée**, quand il y en avait plusieurs par jour, furent ceux des **Petites Postes**.

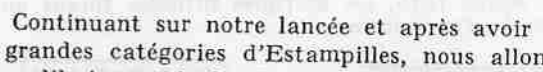

La Grande Poste, à Paris au moment de la Révolution, se servit de griffes indiquant le bureau et le numéro de la levée frappée au verso de la correspondance.

Bureau T : Hôtel des Postes — O.P. : Ouvrages périodiques

Toujours à Paris, vers 1820, le cachet indiqua l'heure de la levée, entourant la lettre correspondante au Bureau.

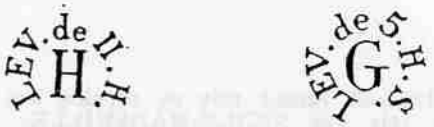

Ultérieurement furent mis en service des cachets ronds avec toujours l'heure de la levée et au centre le nom ou la lettre indiquant le bureau de départ : Paris : Bureau Central. S : Bureau spécial de la Salpetrière.

* * *

LETTRES POSTÉES APRÈS LA DERNIÈRE LEVÉE

Sur ces lettres étaient apposés des cachets le plus souvent sur 3 lignes :

APRÈS/LE/DÉPART

dans un cadre rectangulaire sans ou avec le numéro du bureau expéditeur situé sous la barre horizontale inférieure du cadre.

* * *

LES LEVÉES EXCEPTIONNELLES

Une loi du 9 mai 1863 prescrivit que certaines lettres pouvaient être expédiées de Paris ou de certaines grandes villes à grand trafic après l'heure normale de fermeture des bureaux, mais avec un **affranchissement supplémentaire**. Celui-ci fut d'abord fixé à 20 c. pour le premier 1/4 d'heure après la dernière levée, 40 c. pour la première 1/2 heure, 60 c. pour les premiers 3/4 d'heure.

Ces tarifs, assez importants, furent ramenés à 15 c. en 1885, puis à 5 c. en 1895.

En outre une loi du 16 mars 1897 prévit que le délai entre la dernière levée et la levée supplémentaire serait fixé par décret pour chaque ville. Ce délai fut de 30 à 55 minutes à Lyon, selon les bureaux, de 45 minutes à Vincennes, de 55 minutes à St-Mandé, de 15 minutes à Lorient etc...

Une loi du 10 juillet 1901 étendit les mêmes dispositions aux cartes postales et aux imprimés.

Le lettre ainsi envoyée recevait un cachet spécial indiquant la levée d'exception. Voici plusieurs de ces cachets qui se succédèrent dans le temps :

Cachet octogonal

Cachet hexagonal

Vers 1896 le cachet des levées exceptionnelles devint **circulaire**, avec la particularité suivante :

L'heure de la levée dans ces cachets ronds fut remplacée par la lettre « E » (**Exceptionnelle**).

* * *

LES CACHETS DE DISTRIBUTION DU COURRIER

Les Estampilles utilisées pour mentionner la distribution des lettres furent contemporaines des marques des levées et suivirent au cours des ans les mêmes péripéties.

Ces marques furent nombreuses à Paris. Mais certaines villes comme Versailles, St-Germain-en-Laye, Lyon en furent également dotées.

Nous n'en citerons que quelques unes dont voici des calques, la plupart sont en noir, quelques unes en rouge :

« T » : Lettre du Bureau — « B. P. » : Bulletin Périodique

Puis vinrent des cachets ronds :

Parmi ces cachets ronds, certaines furent spéciaux et curieux : Tel ce cachet utilisé à Paris avec la mention : « 1e Diston. 7 h. 30 min. et la lettre du bureau. »

Ces cachets de distribution des correspondances finirent par se mécaniser à partir de 1900, puis furent abandonnés car leur apposition ne faisait que retarder la remise du courrier aux destinataires.

* * *

CACHETS D'IDENTIFICATION DES BUREAUX

A PARIS : La Petite Poste privée se servit de lettres majuscules en noir entourées d'un cercle (1790).

La Grande Poste de la lettre « P » majuscule surmontée de la couronne royale (1771-1774), puis d'un « P » majuscule dans un triangle ouvert de différentes factures.

Signalons également pour les correspondances en transit ou à destination de Paris les cachets de justification ou de vérification de Port-Payé.

A BORDEAUX : La Petite Poste eut deux bureaux différenciés l'un de l'autre par une lettre majuscule « **A** » et « **B** » entourée d'un cercle.

* * *

CACHETS DES BOITES RURALES

Une lettre majuscule dans un ovale se trouve apposée sur les lettres provenant des communes rurales n'ayant pas de bureau de Poste.

Son indentification d'origine n'est possible que par la mention mise dans sa lettre par l'expéditeur.

La lettre A, B, C, D etc... est accompagnée habituellement de l'indication ID en noir ou en rouge ; c'est le **décime rural** taxe supplémentaire pour ces lettres provenant ou allant du Bureau de poste vers la commune rurale.

* * *

INDICATIFS PARTICULIERS PORTÉS SUR DES LETTRES DES CAMPAGNES

Ce sont des indications portées par les facteurs ruraux. Certaines de ces griffes sont encore en usage :

O.R. : Origine rurale.
O.L. : Origine locale.
C.L. : Correspondance locale.
C.D. : Correspondance locale distribution.

* * *

BOITES MOBILES

Des estampilles spéciales étaient appliquées sur les correspondantes recueillies dans les Boîtes postales dont étaient munies des Courriers et qu'ils recevaient durant leurs trajets. Il en existe différents types :

Soit : Nom de la ville / BOITE MOBILE dans un double cercle et la date au centre du cercle intérieur.

Soit : Boîte Mobile en abrégé :

BTE MOBLE — BTE MLE — B. M.

Ce sujet sera repris plus à fond dans nº prochain.

* * *

CACHETS DE RETOUR

Les Lettres ne pouvant être distribuées reçoivent depuis 1865, lorsque l'adresse du destinataire est erronée, des cachets portant la mention :

« **RETOUR / A L'ENVOYEUR / 4979**

sur 3 lignes, avec, soit comme ici le nº du bureau, soit une autre mention permettant d'identifier ce dernier.

A ces indications s'ajoute souvent la griffe du facteur.

Nombreux sont les cachets fréquemment associés à la griffe « Retour » justifiant la réexpédition de la lettre :

« INCONNU — REFUSÉ — DÉCÉDÉ — PARTI SANS LAISSER D'ADRESSE —

ou comme sur les lettres envoyées durant les guerres : ÉVACUÉ — TUÉ A L'ENNEMI — ZONE DANGEREUSE etc...

Lorsque la cause du retour est accidentelle il en est fait souvent mention :

ACCIDENT DE SERVICE — INCENDIE WAGON POSTE — etc...

* * *

REBUTS

Lorsque l'expéditeur de la lettre ne peut-être identifié et le « RETOUR » par conséquent impossible, la lettre est versée au service des rebuts et reçoit un cachet approprié tel que « REBUTS » utilisé en 1808, « BAU des 1ers Rébuts » (1818).

Le Bureau des premiers rebuts ouvrait les lettres et s'il y trouvait le nom de l'expéditeur, la lettre lui était rendue. Sur elle une étiquette blanche portait la mention « Lettre en rebut ouverte conformément à la loi ».

Si l'expéditeur réclamait une lettre tombée au rebut une griffe était apposée sur elle : « RECLAMÉE ».

* * *

LETTRES PAR ESTAFETTES

En 1829 fut créé un service par **estafette entre Paris et Londres par le Havre fonctionnant 4 jours par semaine.**

Les plis transportés par ce service recevaient au Havre un grand cachet à date double cercle de 29 mm., portant la mention LE HAVRE / ESTAFETTE

D'autres services du même genre fonctionnèrent au départ de Paris à destination de Bordeaux, Calais, Bruxelles.

Les Bureaux de Paris employaient diverses griffes horizontales telles que :

ANGL. EST. — pour les lettres d'origine anglaise.

P. P. EST. — pour les lettres en port payé.

LETTRES PAR EXPRÈS

Les lettres envoyées par exprès, **moyennant une taxe supplémentaire** étaient portées à domicile dans les plus courts délais.

Elles recevaient une griffe spéciale : « EXPRÈS » dans un cadre.

* * *

CACHET DESCRIPTIF

Cachet destiné aux lettres **chargées** et frappé au **verso** de celles-ci.

Créé vers 1860, ce cachet rectangulaire porte le n° P.C. du bureau expéditeur de 1860 à la fin de 1862, puis le n° G.C. de 1863 à avril 1876.

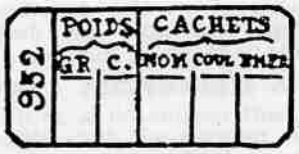

Tous les bureaux possédaient ce cachet en noir le plus souvent, en rouge quelquefois.

N.B. **A la Période des « SAGE », donc après avril 1876** et de la suppression des cachets oblitérants G.C., les cachets « Retour à l'Envoyeur » et le « Cachet Descriptif », contrairement à ce qui se passait pour les cachets oblitérants, **continuèrent à porter le numéro des bureaux.**

* * *

LES RECOUVREMENTS POSTAUX

La Poste fut autorisée par une loi du 7 avril 1879, à recouvrer pour le compte des particuliers, les valeurs commerciales ou même les cotisations à de simples associations civiles.

Ce service prit une extension prodigieuse. Les plis utilisés à cet effet recevaient initialement la griffe horizontale, non encadrée suivante : « RECOUVREMENT ».

Puis furent mis en service des cachets ronds de divers types tels que :

* * *

LE SERVICE DES ARTICLES D'ARGENT

Le service des articles d'argent, c'est-à-dire le **service des mandats**, fut doté en 1883, dans de nombreux bureaux de poste, de cachets particuliers dont voici quelques modèles :

Il est possible de rencontrer de tels cachets sur timbre: SAGE ou Timbres TAXES.

Ce sont, bien entendu, des oblitérations rares.

* * *

Il existe encore d'autres marques accessoires. Nous conseillons aux lecteurs de se reporter aux ouvrages spécialisés, ne pouvant donner ici que des indications succintes et superficielles.

Notre but aujourd'hui est d'étudier la **POSTE PAR CHEMIN DE FER** : sujet assez vaste puisqu'il comprend l'étude :

— Des Bureaux sédentaires : installés dans les gares servant soit au transport des correspondances, soit à leur entrepôt et à leur transit d'une ligne à l'autre.

— Des Bureaux mobiles (Ambulants, Convoyeurs) et les Boîtes mobiles.

* * *

Historique : il nous semble qu'un bref rappel historique ne serait pas sans intérêt avant d'entreprendre l'étude des cachets postaux ferroviaires :

C'est vers l'an 1835 que l'on songea à utiliser pour les transports la découverte de la machine à vapeur.

La première et fameuse ligne pilote « Paris-St-Germain » financée par J. Rothschild et les frères Pereire, inaugurée en 1836 fut un triomple industriel. Cette entreprise fut suivie de la création de réseaux fragmentaires : Paris-Versailles (rive droite, rive gauche) — Paris-Lyon — Avignon-Marseille — Bordeaux-Cette et surtout de plusieurs lignes dans le département du Nord, fief des Rothschild. En 1842, l'État décida l'extension sur tout le territoire de ces lignes fragmentaires et la création des 6 grandes compagnies qui existaient avant la S.N.C.F. actuelle.

Mais ça n'est qu'en 1845 que l'Administration des Postes décida d'utiliser les chemins de fer comme moyen de transport du courrier.

L'excellent ouvrage du Dr Carroll Chase et de E.H. de Beaufond sur les Bureaux Ambulants donne, page 17, l'origine des premiers Ambulants. Voici les quelques lignes qui en font mention !

« Le premier ambulant ligne de Rouen (Paris à Rouen et retour) fut créé le 1er mars 1845. Jusqu'au 1er août il (la voiture postale dont on avait dettelé les chevaux) voyagea sur wagons ouverts à plate forme et aucun tri n'était effectué pendant le trajet. Le wagon-poste fut mis en service le 1er août 1845 ; à partir de cette date les lettres étaient triées au cours du voyage et les cachets à date furent alors mis en service.... »

Telle est brièvement résumée l'histoire de la naissance des voies ferrées et de leur utilisation dans le transport du courrier.

Reprenons maintenant notre étude postale proprement dite.

* * *

LES BUREAUX DE GARE

Les cachets des gares étaient apposés sur les lettres levées dans les boîtes extérieures des gares par un employé désigné pour cette fonction particulière, par le nom d'Entreposeur.

Ces Bureaux de gare dépendaient du bureau ou de l'un des bureaux de la ville lorsqu'il s'agissait d'une importante localité (Paris, Bordeaux, Lyon, etc...)

Le cachet spécial de gare était mis à coté du timbre et le timbre oblitéré :

a) **Avant Avril 1876** : soit par l'Ambulant, soit par le cachet G.C. du bureau destinataire. A cette règle il y eut néanmoins des exceptions. C'est le cas des gares de Nîmes, Montpellier, Vierzon qui souvent oblitéraient au départ les lettres qui leur étaient confiées.

b) **Après avril 1876** : l'oblitératoin du timbre était faite par le cachet de la gare repété une seconde fois à côté du timbre.

* * *

A PARIS :

— Entre 1852 et 1867 : le cachet utilisé par les gares a une facture similaire au type 15, mais il présentait

ceci de particulier que la couronne portait d'un côté les initiales de la gare (G.L. : gare de Lyon), de l'autre les initiales du bureau postal dont dépendant la gare (BS 2).

— Par la suite, dans les grandes gares (Paris, Lille) furent créés des « **Bureaux sédentaires** » ouverts au public qui pouvait effectuer toutes les opérations postales qu'il désirait. — Le cachet de ces bureaux est identique à ceux des bureaux de quartier, à ceci près que dans le bas de la couronne était indiqué le nom de la gare, suivi de la lettre de brigade.

— Après 1876 : les cachets qui servaient à l'obli-

tération des timbres furent d'abord des cachets à petites capitales romaines (Type I) puis à grandes capitales bâton (Type II).

EN PROVINCE :

Les cachets de gare furent d'abord analogues aux

Type 16

cachets postaux (15-16-17-17 bis) mais avec dans le haut de la couronne le nom de la gare.

Puis le cachet subit des modifications dans son diamètre qui fut augmenté, dans sa conformation dont les inscriptions furent d'abord en capitales romaines puis en capitales bâton.

CACHETS RECTILIGNES :

Dans un certain nombre de bureaux de gare l'on rencontre des griffes rectilignes remplaçant le cachet à date. Leurs factures sont très diverses. En voici 2 types différents :

VIERZON **DIJON-GARE**

Notons que le département **du Doubs** a possédé quelques variantes intéressantes et curieuses. Deux lignes de chemins de fer Suisses aboutissent à Pontarlier. Sur le petit parcours français, dans 3 stations (Les Hôpitaux, Mijoux, les Verrières de Joux) les timbres étaient oblitérés avec le cachet rectiligne de ces gares avec, à côté du timbre le cachet à date de l'**Ambulant Suisse**. Voici une de ces griffes :

GARE DES VERRIERES DE JOUX

LES CACHETS ENTREPOTS :

Aux cachets de gare se rattachent ceux des « Entrepôts ».

Les Entrepôts servaient au dépôt des « dépêches » dans les Gares avant d'être embarquées dans les trains (1).

* * *

LES AMBULANTS

Les Ambulants sont de **véritables bureaux de poste** installés dans des wagons spéciaux, circulant **sur les grandes lignes** : trains express et rapides.

Dans l'Ambulant le personnel est plus ou moins nombreux selon les lignes parcourues. Ce personnel qui forme une « **équipe** » est dirigé par un chef et se nomme une « **brigade** ». Chaque brigade est désignée par une **lettre majuscule**.

Dans le wagon-poste la brigade de service, celle de jour, comme celle de nuit, effectuera le tri des lettres, la répartition dans les « Dépêches » du courrier après l'avoir oblitéré à l'aide de cachets spéciaux que nous allons décrire brièvement (2).

— Avant la création du timbre (le 1er-1-1849) les bureaux ambulants frappaient de leurs cachets à date les lettres au verso.

— **Ce n'est qu'à partir de 1852 que les lettres furent frappées au recto par les Ambulants.**

— Le timbre était oblitéré par une grille losangique de points portant au centre deux initiales indiquant les

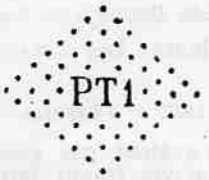

terminus de la ligne avec le sens du trajet (P.T. : Paris-Tours — T.P. : Tours-Paris.

Primitivement les initiales étaient en capitales romaines, puis à partir de sept. 1853 en capitales bâton.

A côté du timbre : le cachet à date spécial aux ambulants : Cercle extérieur toujours arrondi et bloc dateur de forme variable selon qu'il s'agit d'un ambulant de jour, de nuit ou d'un train rapide.

La Couronne porte en haut le nom des extrémités de la ligne et le sens du trajet (Paris-Brest ou Brest-Paris) et en bas la lettre en majuscule de la Brigade.

Amb. de jour (A)

Amb. de nuit (D)

train rapide (L)

---

(1) Voir à leur sujet le remarquable travail de notre collègue M. L. Yves publie par les « F.M. » (nº 164 et 170).

(2) Se reporter aux ouvrages spécialisés pour des informations plus complètes :

— Dr CARROLL CHASE et E. de BEAUFOND : Les Ambulants de France de l'origine à 1900 (1951).

— M. J. POTHION : France, Bureaux Ambulants (1845-1965).

Après avril 1876, comme dans tous les autres services postaux, le cachet oblitérant est supprimé dans les Ambulants et le timbre des lettres est oblitéré avec le cachet à date, apposé une seconde fois à côté du timbre.

Cachets spéciaux : signalons également certains cachets spéciaux d'ambulants tels que :

— **Les Griffes linéaires** : où le parcours est indiqué en toutes lettres (VIERZON A PARIS).

— **Les cachets uniquement représentés par la lettre de Brigade** sous forme d'une grande majuscule, entourée d'un cercle s'il s'agit d'une brigade de nuit, d'un octogonal pour celle de jour, d'un cercle ondulé quand le train est un rapide.

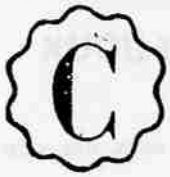

— **Les Ambulants de Mobilisation** : cachets créés en août 1914. Leur caractéristique : pas de lettre de brigade dans le bas du cachet. La plupart de ces cachets ne servirent qu'en 1914. Ils sont rares pour la plupart. Certains, néanmoins, sont communs tels « Soissons à Paris » étaient encore utilisés vingt ans plus tard.

— **Les Ambulants d'Armées** : utilisés durant la guerre 14-18 et que le Colonel Deloste a minutieusement étudiés dans son ouvrage auquel nous conseillons au lecteur de se reporter.

* * *

LES COURRIERS CONVOYEURS (3)

Les courriers-convoyeurs sont des sortes de petits bureaux de poste **créés en 1852, sur les lignes secondaires, ne disposant que d'un ou deux employés des postes installés dans un ou deux compartiments de voyageurs.**

Leur fonction : recevoir et distribuer le courrier à chaque station.

Pour bien comprendre les courriers convoyeurs il faut distinguer **3 périodes** :

1 — 1852-1867 : Le service « se cherche ». C'est la période préliminaire dite « **Service intermédiaire** ».

2 — 1867-1877 : Les Convoyeurs-Stations.

3 — 1877 à nos jours : Les Convoyeurs-Lignes.

1re Période : 1852-1867 : « Service intermédiaire ».

Les Convoyeurs n'avaient pas encore de cachets particuliers. Trois tentatives furent faites pour les en munir.

a) — Sur 3 lignes : Paris-Lyon, Paris-Strasbourg, Paris-Troyes. Les cachets concernant ces lignes portent dans la couronne : en haut la mention « Service intermédiaire ». en bas : le nom de la ligne.

b) — Sur la ligne « Cette à Montpellier ».

c) — Sur la ligne Paris à Maisse : tentative de 1865 où à chaque station fut attribué un curieux cachet spécial sans date portant simplement le nom de la station (EVRY par exemple).

Les cachets-convoyeurs de cette période sont **tous très rares et pratiquement jamais apposés sur timbre.**

* * *

(3) Références bibliographiques :

— Dr Carroll CHASE : Éditions de Beaufond. 1954 : Catalogue des courriers-convoyeurs.

— M. J. POTHION : Catalogue des Courriers-Convoyeurs 1852-1966 et les Courriers-Convoyeurs de ligne 1877-1964.

2e Période : 1867-1877 : Les Convoyeurs-Stations

Fin 1866, début 67, le type des cachets convoyeurs est enfin adopté. **Ce sera un cachet toujours ondulé.** Cette facture restera définitive.

Durant les 10 ans que vont durer les Convoyeurs-Stations, c'est là le fait essentiel qui caractérise cette époque, il y aura, pour une ligne donné, **un cachet pour chaque station.**

Chacun d'eux se présente de la façon suivante :

— Dans le haut du cachet : le nom de la station.

— Dans le bas : le numéro du département.

— Au centre : les initiales ou les premières lettres (parfois le nom tout entier) des stations terminus de la ligne indiquant le sens de celle-ci.

— Au dessus : le quantième du mois.

Durant la période des Convoyeurs-Stations l'agent des postes devait donc posséder **toute une gamme de cachets différents** : autant que de Stations desservies par la ligne.

Ces cachets sont pratiquement tous noirs. Quelques rares sont bleus.

— Avant avril 1876 : les cachets des convoyeurs-stations étaient apposés à côté du timbre, sans l'oblitérer.

— Après avril 1876 : c'est lui qui servira de cachet oblitérant.

* * *

3e Période : 1877 à nos jours : Les Convoyeurs-Lignes :

A partir de 1877 des mesures furent décidées pour simplifier le travail des Convoyeurs.

Ils ne possèderont à l'avenir, que deux cachets toujours festonnés, mais qu'ils utiliseront tout le long du parcours, d'un bout à l'autre de la ligne :

— l'un pour le sens aller..

— l'autre pour le retour.

Ces cachets portent en haut le nom des 2 stations extrêmes de la ligne (St-Rémy à Tarascon pour l'aller, Tarascon à St-Rémy pour le retour). Au centre les n° des départs quotidiens et la date.

Il existe 3 types de Convoyeurs-Lignes :

— **Type I** : Les 2 stations sont en petites capitales romaines. Ce type I a existé de 1877 à 1886.

C'est pour le collectionneur le type de beaucoup le plus rare.

— **Type II** : Les noms des terminus de la ligne sont en capitales bâton, ainsi que le mois.

Ce type II a servi de 1886 à 1904.

— **Type III** : En 1904 un nouveau type est adopté ; le diamètre du cachet est aggrandi, le bloc-dateur différent.

* * *

Les dates précises de parution et d'utilisation de ces différents cachets sont, certes, un peu théoriques. Elles n'ont rien d'absolu. Comme le dit très justement M. J. POTHION dans son ouvrage, on a vu le type I par exemple encore en usage en 1962 !

* * *

LES BOITES MOBILES

Boîte mobile signifie mobilité de la Boîte postale elle même, et n'implique pas forcément la mobilité du support.

Si celui-ci est mobile en cas de Diligence ou de Bateau, il est au contraire fixe dans les gares. Dans la gare en effet la Boîte Mobile était fixée à un mur, décrochée au passage du train et son contenu confié à l'ambulant ou au convoyeur selon les cas.

En cas de Boîte mobile fixée à une Diligence le processus était le suivant :

la Boîte était décrochée, transportée au bureau de poste voisin (Recette ou Distribution), ouverte, vidée de son contenu puis raccrochée à la diligence qui reprenait son chemin.

La Boîte mobile servait aussi à recueillir le courrier lors de l'arrêt des diligences dans les petites localités qui ne disposaient pas de bureau de poste.

Les Boîtes mobiles furent mises en service vers 1862, mais **elles furent surtout utilisées en 1866 et 1867.**

A cette époque la lettre issue d'une Boîte mobile voyait son timbre oblitéré avec le cachet grand chiffre du bureau qui en recueillait le contenu.

Puis il apposait à côté du timbre, au recto de la **lettre un cachet rond indiquant qu'il s'agissait d'une lettre issue d'une Boîte mobile.**

Ces cachets furent de plusieurs types : cachet 15 si le bureau était une recette, cachet 22 en cas de distribution.

Ces cachets ronds portaient en haut de la couronne le nom de la ville, en bas le terme «Boîte Mobile» en entier ou en abrégé.

Entre **1867 et 1869** le cachet rond fut abandonné et en métropole le cachet «B.M.» dans un ovale lui fut substitué :

cachet noir, très exceptionnellement rouge.

En Algérie : les cachets Boîtes mobiles sont très rares.

Les cachets ronds analogues à ceux de la métropole des raretés de première grandeur. Les autres «B.M.» dans un ovale ou dans un rectangle, ce dernier spécial à l'Algérie, sont très loin d'être communs. Une quarantaine d'exemplaires environ sont connus.

* * *

LES BUREAUX DE PASSE (4)

Les cachets des bureaux de Passe furent utilisés entre 1864 et 1876 **dans les Gares possédant un centre de tri. 23** sont connus.

Ces cachets double cercle portent : en haut le nº du Bureau de Passe correspondant à la Gare, en bas le numéro du département ; au centre la date.

On les rencontre habituellement **au verso des lettres.**

Certains, tels celui de **Dijon** (nº 1307) et celui de **Vierzon** (nº 4201) se voient assez souvent comme cachet oblitérant du timbre. Mais ce sont pratiquement les deux seuls.

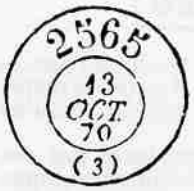

(4) Référence bibliographique : H. Lorne : « Les Bureaux de Passe ».

VIII — LA POSTE MARITIME

La poste maritime est très certainement aussi ancienne que la Poste et que la Marine, car du jour où des embarcations circulèrent sur les mers, il y a tout lieu de penser qu'elles emmenèrent des correspondances.

Mais en fait c'est seulement au XIXe siècle que des Agents des Postes furent embarqués sur des navires et furent munis de cachets adéquats.

* * *

La poste maritime dont le spécialiste incontesté est **M. Raymond SALLES** a été remarquablement étudiée, et dans ses moindres détails, dans son « **Encyclopédie de la Poste Maritime Française** » dont **7 volumes** sont actuellement parus, plusieurs épuisés, mais en voie de réimpression.

L'article que nous vous présentons aujourd'hui n'a aucunement la prétention de tout vous faire connaître sur la Poste Maritime. Nous nous bornerons à un simple et bien modeste survol du sujet. Pour les collectionneurs que la poste maritime intéresse qu'ils aient recours aux ouvrages de M. R. SALLES.

* * *

Commençons, comme le fait M. R. SALLES dans son premier volume par les « Entrées Maritimes » qui se rapportent aux courriers venus en France par les derniers Navires à voiles et les « Bâteaux à vapeur » qui ont servi aux premiers services côtiers ayant transporté des correspondances. (1).

LES ENTRÉES MARITIMES

C'est à partir de **1760** que commencèrent à apparaître les premiers cachets postaux sur les lettres provenant des colonies.

En voici deux exemples corespondant à l'Ancien Régime :

Après la division de la France en départements (15 janvier 1790) de nouveaux cachets firent leur apparition, mais dès lors avec le numéro du port d'entrée, bien

54
COL PAR LORIENT

PAYS D'OUTREMER
PAR CHERBOURG

que certains cachets sur deux lignes avec « Colonies par... » sans numéro subsistèrent jusqu'en 1815. Il en fut de même de cachets dans un cadre rectangulaire utilisés jusqu'en 1838.

En 1839 tous ces cachets furent remplacés par des cachets ronds à date à 2 cercles, presque toujours en rouge portant en haut la mention « Outremer » et dans le bas le nom du port d'entrée. Ils céderont eux-mêmes le pas en 1849 à des cachets ronds similaires, mais où le terme « outremer » fut remplacé par « Colonies par ».

Durant toute cette époque et même bien au delà de 1760 à 1892 les cachets maritimes pouvaient être accompagnés de **marques de purification** lorsqu'il existait aux colonies une épidémie.

* * *

LES BATEAUX A VAPEUR

C'est en 1816 que les bâteaux à vapeur furent mis en service. La direction des Postes leur donna l'autorisation d'avoir à bord une **Boite mobile** destinée à recevoir les correspondances, mais il n'y avait pas encore de service postal organisé ; et ceci approximativement jusqu'à 1880.

Les Bateaux à vapeur furent ainsi utilisés tout le long des côtes françaises :

— **Dans la Manche** : du Havre partaient ou aboutissaient les lignes le Havre-Honfleur, le Havre-Trouville, le Havre-Caen, le Havre-Cherbourg, le Havre-St-Malo, le Havre-Morlaix.

Voici à titre d'exemple 2 cachets apposés au recto des correspondances ainsi transportées :

— **Dans la mer du Nord** : Le Havre-Hambourg. Un service de Bateau; à vapeur fut également organisé entre les ports des **Côtes Anglaises** (Southampton en particulier) et les ports français : St-Malo, Cherbourg, le Havre, Dieppe, Boulogne, Calais, Dunkerque. Il en fut de même entre Cherbourg, Granville, St-Malo et les **Iles Anglo-Normandes**.

— **Le long des côtes de l'Atlantique**, l'organisation fut similaire. On utilisait le même type de cachet avec en haut le nom du port de départ, en bas Bat. à vap. ou Bateau à Vapeur ou bien encore Boite mobile.

— **Vers la Corse** : jusque vers 1880 étaient utilisés des cachets toujours du même type : « Bastia ou Ajaccio / Bat. à vap. » pour la ligne Corse-Marseille et « Marseille / Bat. à Vap. » pour la ligne Marseille-Corse.

— Du courrier était de la même façon transporté des ports français (Marseille ou Toulon) vers les **différents ports de l'Afrique du Nord** : Oran, Alger, Philippeville, Bône, Tunis.

— Des services de Bâteaux de vapeur reliaient également entre eux **les ports de la Côte Africaine du Nord.**

Il y eut enfin des lignes mettant en rapport les ports français du Sud et les ports des **côtes espagnoles et italiennes**, d'où la possibilité de rencontrer sur certaines correspondances des cachets espagnols ou italiens. Tels que « Estrangero / Barcelona » / Estrangero / Valencia », « Via di mare ».

* * *

Tous ces cachets maritimes étaient apposés après 1849 **à côté du timbre jusqu'en avril 1876** et le timbre oblitéré par le P.C. du Port d'arrivée jusqu'au 1er janvier 1863, puis par le G.C. toujours du port d'arrivée jusqu'en avril 1876. Après cette date le timbre était annulé au départ avec le cachet de la poste maritime.

Deux exemples :

1) Lettre expédiée d'Alger pour Toulouse par Bateau à vapeur en 1863 :

— A côté du timbre : C. à d. « Alger / Bat. à Vap. » 21 mai 1863.

— Timbre : 20 c. Empire dentelé oblitéré G.C. 2240 de Marseille (port de débarquement).

— La lettre terminait ensuite son trajet Marseille-Toulouse par l'Ambulant.

2) Lettre expédiée d'Alger pour Franconville (Seine et Oise) en juin 1876 :

— A côté du timbre : C. à d. « Alger / Bat. à Vap./ 19 juin 1876.

— Timbre : 25 c. Cérès oblitéré au départ d'Alger avec le cachet « Alger / Bat. à Vap. ».

— La lettre débarquée à Marseille où aucune mention n'était apposée, continuait son trajet par fer jusqu'à Franconville.

* * *

LES PAQUEBOTS DE LA MÉDITERRANÉE

1851/1866 : Durant ces quinze années l'administration des Postes se servit officiellement des Paquebots pour le transport du Courrier à travers la Méditerranée et **des « Agents des Postes » étaient embarqués sur chaque paquebot avec mission de « recevoir, conserver et transmettre les dépêches »** (1)

Il exista **70 cachets** à date de cette période, chacun d'eux caractérisé par un double cercle avec en haut le **nom du Paquebot**, en bas un **petit fleuron**. Au centre le bloc-dateur.

Nous ne pouvons pas énumérer les 70 paquebots qui eurent ces cachets. En voici simplement quelques-uns et la reproduction du cachet de l'un deux :

AUNIS, BOSPHORE, CYDNUS, EUPHRATE EUROTAS, GODAVERY, HELLESPONT, INDUS, NEVA, ORONTE, OSIRIS, SAID, SPHINX, TAGE, VILLE DEBORDEAUX, VOLGA.

L'oblitération du timbre : Tous ces cachets de Paquebots étaient apposés au recto des correspondances à côté du timbre. Celui-ci recevait au départ **l'oblitération ancre** dans le losange de petits points.

Il y eut, bien sûr, des oblitérations d'exception qui donnent à la pièce une valeur beaucoup plus grande, tel l'oblitération P.C., le cachet italien « VIA / DI MARE », le cachet P.P. encadré, etc...

Notons enfin que dans les relations avec le Levant (Turquie, Egypte) on trouve toujours, frappé à Marseille le cachet en rouge dans un rectangle sur 3 lignes : « PAQUEBOT / DE LA / MEDITERRANÉE.

* * *

Novembre 1866 — Décembre 1872 :

Durant cette période le cachet précédant, supprimé, fut remplacé par un cachet portant en haut la lettre caractérisant la ligne précédée du mot « Ligne ». En bas le nº du Paquebot : LIGNE U / **PAQ. FR Nº 1.** Voici une reproduction de ce cachet :

Pour chacune de ces lignes dont nous donnons ci-dessous la liste, les correspondances pouvaient être revêtues de 3 types de cachets :

— Le cachet de ligne proprement dit

— Le cachet d'escale ou de provenance (celui-ci toujours octogonal)

— Le cachet de correspondances d'armées. Voici, toujours pour la ligne « U » les 2 autres cachets (Escale - Correspondance d'armée).

Les principales lignes de cette période :

1 — Ligne U : Ancienne ligne du Levant (Marseille à Constantinople).

2 — Ligne V : Ancienne ligne d'Egypte (Marseille à Alexandrie).

3 — Ligne M : Deuxième ligne, supplémentaire de Marseille à Alexandrie.

Les cachets de cette ligne M sont très rares.

4 — Ligne W : Ligne d'Italie (Marseille à Messine).

5 — Ligne X : Ligne de Syrie (de Marseille à Syrie et Alexandrie).

Oblitération du timbre :

Durant cette période, les lettres étaient affranchies avec des timbres de l'Empire laurés et oblitérés normalement avec le losange petits points **Ancre.**

Le cachet maritime était apposé à coté du timbre, cachet noir, beaucoup plus exceptionnellement bleu.

Nous n'indiquerons pas ici les différents Paquebots qui furent en service sur ces lignes. L'ouvrage de M. R. SALLES (Tome II), fournira au lecteur tous les compléments d'information qu'il pourrait désirer.

* * *

LES PAQUEBOTS DE L'ATLANTIQUE SUD ET DE LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

* * *

Toutes les lignes allant de France, soit de Marseille, soit de Bordeaux vers l'Atlantique Sud (et vice et versa), avec des escales pour certains paquebots aux Iles du Cap-Vert et à Dakar, furent comme celles de la Méditerranée désignées par une lettre.

De même chacune d'elles eurent 3 types de cachets :

— Cachets de ligne proprement dits.

— Cachets d'escale ou de Provenance (cachets octogonaux).

— Cachets de correspondances d'Armée.

Avec Départ de Bordeaux, citons :

La ligne J : de Bordeaux à Rio.

La ligne K : de Rio à Buenos-Ayres.

La ligne L : de Bordeaux à Buenos-Ayres entre 1898 et 1912.

Avec départ de Marseille :

Une 3e ligne M qui longeait les côtes de l'Afrique Occidentale avec terminus à Loango et escales à Oran, Dakar, Cotonou, Libreville.

Voici quelques cachets de ces différentes lignes sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre et que le lecteur trouvera parfaitement décrites dans l'ouvrage (Tome III) de M. R. SALLES.

* * *

PAQUEBOTS DE L'ATLANTIQUE NORD ANTILLES — AMÉRIQUE CENTRALE-PACIFIQUE SUD

* * *

Dans ce chapitre, dont l'organisation est sensiblement la même que celle du chapitre précédent, avec des cachets de ligne, des cachets d'escale et de correspondances d'armée, nous pensons qu'il est utile de mettre en évidence les « **Agences Postales Consulaires** » dont l'utilité s'est faite particulièrement sentir dans ces régions du globe.

M. R. SALLES en donne (page 32 - Tome IV) la raison :

« Aussi bien aux Escales des grandes lignes que des lignes annexes **aucun paquebot ne pouvait pratiquement accoster à quai** et la faculté d'utiliser la boite mobile des paquebots était assez illusoire pour les expéditeurs locaux à moins de pouvoir confier leurs plis à des voyageurs en partance ; **la possibilité de déposer leurs correspondances à terre chez l'agent désigné remédiait donc à ces difficultés** ».

L'Agent consulaire fit en somme office d'agent postal.

Sur les lettres déposées dans de telles conditions :

— **Le timbre** : était **oblitéré par le cachet Ancre** dans un losange de points.

— **A côté** était apposé **le cachet dit Consulaire** : cachet octogonal avec : en haut le nom du port d'escale, en bas un fleuron, dans le cercle intérieur la date.

C'est ainsi que tels cachets se rencontrent sur des correspondances en provenance du Mexique, de Cuba, La Havane, Port-au-Prince, La Guayra, Porto-Cabello, St-Marthe en Colombie, Valparaiso au Chili.

Voici, à titre d'exemple, le cachet de « La Guayra » :

Quant aux lignes signalons rapidement quelques unes d'entre elles :

— Ligne B : une des principales du Mexique et des Antilles.

— Ligne C : de Fort de France à Cayenne.

— Ligne D : Bordeaux à Colon et plusieurs lignes annexes « F » et « G ».

*

LES PAQUEBOTS D'EXTRÊME ORIENT

* * *

Les Paquebots à destination de l'Extrême-Orient partaient de Marseille reliant par différentes lignes la France à la Réunion, l'Ile Maurice, Calcutta, les Ports de l'Indochine, et ceux de Hong-Kong, Changhai, Yokohama, passant toutes par le canal de Suez.

Leur étude par le « menu » en est faite dans l'important ouvrage nº V de l'Encyclopédie de M. R. SALLES.

Les différentes lignes furent, comme précédemment, dotées d'une lettre dont font mention les cachets postaux, apposés sur le courrier transporté de France vers l'Extrême-Orient et vice et versa.

La principale ligne d'Extrême-Orient fut **la ligne « N »** qui partait de Marseille et dont le port d'aboutissement fut variable suivant les époques : Hong-Kong, puis Shanghaï, enfin Yokohama.

Voici 3 cachets correspondants à cette ligne N :

Des lignes annexes furent mises en service :

— Ligne « O » reliant Pointe de Galle (Ceylan) à Calcutta par Pondichery et Madras.
— Ligne « P » allant de Singapour à Batavia.
— Ligne « R » reliant Hong-Kong à Shanghaï.
— Ligne « S » : Shanghaï-Yokohama.
— Ligne « Q » : Aden-Bombay.

Tous les cachets portant ces lettres de ligne furent remplacés à partir de 1911 jusqu'en 1941 par des tampons à date d'un nouveau modèle, tous plus grands que

les précédents, certains ronds à double cercle, d'autres octogonaux dont voici la reproduction de l'un d'eux.

* * *

LES PAQUEBOTS DE L'OCÉAN INDIEN

* * *

La principale ligne maritime destinée à l'Océan Indien fut la **ligne T partant de Marseille.**

— En 1866. Elle fut attribuée au service Marseille-La Réunion, Ile Maurice.

— Puis durant les années 1882 et 1883 elle devint le ligne d'Australie et de la Nouvelle Calédonie avec escale à St-Denis-de-la-Réunion et Port-Louis de l'Ile Maurice.

— En 1888 ces escales furent abandonnées et les Paquebots se rendaient directement des Seychelles vers l'Australie, puis délaissant les Seychelles, de Colombo (Ceylan) vers l'Australie.

Voici deux cachets de cette importante ligne T correspondants à cette époque :

Cette ligne T eut en outre une série de cachets de correspondances d'Armée : en particulier ceux destinés aux campagnes de Madagascar et du Tonkin.

Voici la reproduction de celui de Madagascar de 1895.

— De 1903 à 1914 : de nouvelles modifications furent apportées à la ligne T dont les contrôleurs postaux furent supprimés et dont le trajet d'Aden à Colombo se fit par Bombay.

La ligne se prolongeait ensuite en direction de l'Australie desservant les ports de Fremantle, Adelaide, Melbourne, Sydney, puis la Nouvelle-Calédonie.

Voici par exemple le cachet Marseille-Nouméa de la ligne T en 1903.

Signalons enfin la ligne postale Taïti — Nouvelle-Calédonie (1923-40) à travers le Canal de Panama.

* * *

Outre la ligne T deux autres lignes furent exploitées :

— Les lignes U et V destinées plus particulièrement à la Réunion et à Madagascar avec prolongement vers Zanzibar.

* * *

De 1912 à 1940 : nouvelles modifications et créations de nouveaux cachets octogonaux, plus grands sur la ligne Marseille — La Réunion. Voici l'un d'eux.

* * *

LES CACHETS « PAQUEBOT »

Par instruction spéciale il fut décidé qu'à partir de 1894 les correspondances apportées par des bâtiments français ou étrangers (en dehors des dépêches régulières) et **remises à la main au bureau français de débarquement** devaient recevoir au recto la mention « **PAQUEBOT** » et le timbre oblitéré qu'il soit français ou étranger, par le cachet à date, du port de débarquement.

Cette griffe « PAQUEBOT », dont il a existé de nombreux types, indiquait que la correspondance ne venait pas du bureau français du port de débarquement.

* * *

CORRESPONDANCES ACCIDENTÉES

Les correspondances récupérées lors de naufrages et d'accidents de mer et qui étaient de ce fait plus ou moins altérées, recevaient avant d'être remis à leur destinataire un cachet spécial :

Signalons par exemple :

1 — A la suite du naufrage du paquebot « Comte Valery » en 1891 la mention sur trois lignes :

LETTRE AFFRANCHIE / NAUFRAGE / DU COMTE VALERY.

2 — Après l'échouage du navire « La Russie » survenu le 7 janvier 1901 au large de Marseille, le courrier reçut la griffe :

NAUFRAGE DE LA RUSSIE.

3 — En 1929 le courrier transporté par le paquebot « Archinard » reçut la mention suivante :

« Courrier parvenu mouillé / à Dakar suite avarie d'eau / au vapeur ARCHINARD » sur trois lignes.

La Poste aux Armées

Sujet trop vaste pour être traité en quelques pages, nous avons pensé, bien qu'étudiée succintement, que la «Poste aux Armées» méritait d'être scindée en 3 parties :

— **La 1re**, celle étudiée dans ce numéro, concernera la poste aux armées de l'Ancien Régime à 1815.

— **Une 2e partie** sera consacrée aux armées depuis la 2e Restauration jusqu'aux débuts de la 3e République.

— **La dernière** enfin, réservée aux expéditions militaires et aux guerres de 1871 à nos jours.

* * *

LA POSTE AUX ARMÉES DE L'ANCIEN RÉGIME A 1815

* * *

Du fait de leur mobilité il était indispensable que les armées en campagne disposassent de services postaux particuliers propres à assurer une liaison efficace aussi bien entre les armées elles-mêmes qu'avec les pays dont elles dépendaient.

Il fallait donc que la poste militaire s'articulat avec la poste civile afin de réaliser entre elles une sorte d'interdépendance permettant une circulation rapide des plis.

FOUQUET DE LA VARANE en 1595, Commissaire des Guerres, se vit attribuer le premier le titre de Contrôleur général des Postes. Il faudra néanmoins attendre l'arrivée de **Louis XIV** sur le trône de France pour trouver les premières indications d'un service postal particulier aux Armées en campagne.

* * *

RÈGNE DE LOUIS XIV (1638-1715)

Trois guerres surtout marquèrent le règne de Louis XIV, dont la première partie fut effectivement assurée par MAZARIN, premier ministre mort en 1661.

1 — **La guerre de Hollande** (1662-1678) qui grâce aux victoires de Condé et Turenne, vit la Franche-Comté rattachée au royaume de France.

2 — **La guerre de la Ligue d'Augsbourg** (1688-97).
3 — **La guerre de Succession d'Espagne** (1701-1714).

L'une et l'autre furent loin d'être des succès et contribuèrent à affaiblir la France que Louis XIV à sa mort en 1717 laissa en bien piteux état.

La plupart des griffes portées sur les lettres de cette époque furent manuscrites et ce n'est qu'à partir de 1704 que les marques au tampon firent leur apparition.

Elles indiquaient souvent le nom du Commandant d'Armée ou celui de la région où celle-ci opérait. Le terme «Armée» était le plus souvent accompagné du préfixe «de». En voici quelques exemples :

— De l'Armée de Mgr (Monseigneur)
— De l'Armée de Duras.
— De l'Armée d'Allemagne.
— De l'Armée d'Espagne.
— AR. DE VILLARS — D'ESPAGNE — AR. DE FLANDRE — AR. DE BERVICK.

* * *

RÈGNE DE LOUIS XV (1710-1774)

Arrière-petit-fils de Louis XIV, Louis XV hérita de la couronne de France à la mort de son grand-père en septembre 1715. Il avait 5 ans ½. Son règne fut donc assuré jusqu'à sa majorité par des Régents. Le Duc d'Orléans d'abord, le Cardinal Fleury ensuite.

Le Royaume de France durant le règne de Louis XV eut à soutenir 3 guerres.

1 — **La guerre de Succession de Pologne :** qui dura de 1733 à 1738.

Son but était d'assurer à Stanislas Lezinski, père de la Reine, le trône de Pologne. Celui-ci dut y renoncer et fut contraint de l'abandonner à Auguste III. Par le traité de Vienne qui mit fin à cette guerre, Stanislas Lezinski reçut en compensation le Duché de Lorraine qui à sa mort revint à la France.

2 — **La guerre de Succession d'Autriche** que termina en 1748 le traité d'Aix-la-Chapelle.

3 — **La guerre de Sept ans**

Très néfaste pour nos armées et surtout pour notre flotte qui fut complètement anéantie, cette guerre longue et désastreuse se termina par le traité de Paris en 1763. La France y perdit le Canada et les Indes.

Durant toutes ces guerres, nombreux furent les cachets postaux utilisés. N'en citons que quelques uns particulièrement typiques de cette époque :

— Ar. de Noailles : 1734.
— Armée de Souabe : 1754.
— R. de Broglie : 1759.
— Armée de Soubise : 1761.
— Gueldr. B.-Rhin : 1761.
— Réserve de Condé : 1761.

L'expédition de Corse qui en comprit en réalité deux : la 1re de 1748 à 1753 et dont on ne connaît aucune marque d'Armée. La seconde qui dura de 1756 à 1768 et mit en présence l'armée du Marquis de Castries et le célèbre Résistant corse Pascal Paoli. C'est de cette seconde expédition que date la très belle et très rare marque dont voici la reproduction :

ARMÉE DE CORSE

Mais la Corse ne devint finalement véritablement française que sous le directoire lorsque le Général Bonaparte déclara : «**La Corse sera restituée à la France par les Corses eux mêmes, sans que les Français aient à la conquérir**».

* * *

A partir de 1792 l'organisation postale aux Armées prit une très grande extension.

La Franchise postale devint la règle pour les armées en campagne, mais seulement pour celles qui stationnaient au delà des frontières.

A partir de cette époque ce fut un véritable déluge de marques d'armées toutes linéaires et dont il exista des ports dus, des ports payés, des déboursés, beaucoup de ces dernières extrêmement rares.

C'est de cette époque — 1792-93 — que date la très rare et très recherchée Marque postale que voici :

La CONVENTION NATIONALE ayant confié au DIRECTOIRE le pouvoir exécutif, celui-ci régit la France du 27 octobre 1795 au 10 novembre 1799 (19 Brumaire An VIII).

C'est sous le Directoire que le Général MOREAU se couvrit de gloire sur le Rhin et en Allemagne et que de cette époque datent de nombreux cachets d'Armées.

— ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE en 1793.
— ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE en 1795.

ou encore ce Déboursé peu commun de la 2e division de l'Armée du Rhin dont voici la reproduction.

2E DON DÉB.
ARM. DU RHIN

Mais les grandes victoires de cette période de notre histoire furent remportées en **Italie par le Général BONAPARTE.**

Nommé par le Directoire, à 25 ans, Général en Chef de l'Armée d'Italie, il allait par une série de victoires

retentissantes montrer, à tous, ses qualités de grand stratège.

Parti de Nice, accompagné des Généraux MURAT, MARMONT, JUNOT, DUROC, MASSENA, AUGEREAU, SERURIER tous sensiblement du même âge que lui, à la tête d'une armée misérable de 30 à 35 mille hommes, mal équipée, sans grande cavalerie, ni artillerie, il allait devoir se mesurer aux Armées Austro-Sardes fortes de 280.000 hommes.

Malgré tous ces handicaps il remporta toute une série de victoires, grâce à son habilité manoeuvrière et ce furent LODI (12 mai 1796), CASTIGLIONE, le PONT D'ARCOLE (nov. 1796), RIVOLI (Janv. 1797), la chute de Venise et finalement le traité victorieux de CAMPO-FORMIO signé avec l'Autriche.

Rappelé en France par le Directoire (déc. 1797) BONAPARTE fut nommé général en chef de l'Armée d'Angleterre.

Voici à titre d'exemple une marque qui correspond à la fin de ces Campagnes d'Italie.

* * *

L'ARMÉE D'ANGLETERRE destinée (théoriquement) à débarquer en Grande-Bretagne, comprenait cinq divisions, chacune d'elles désignée par une lettre. Elle était rassemblée le long des côtes de la Manche et de la Mer du Nord depuis Rennes jusqu'à Bruges.

Cette armée constituée en 1798, ne fit, comme on sait, aucune tentative d'invasion.

Elle fut dissoute ; la majorité des troupes gagna l'Italie en franchissant le Col du Grand St-Bernard pour participer à la deuxième Campagne d'Italie ; le reste fut versé dans la première Grande Armée.

De cette époque citons la griffe suivante :

Don E
ARM. D'ANGLETERRE

C'est la division qui, commandée par le Général Championnet, siégait le long des côtes entre St-Malo et Cherbourg.

* * *

L'ARMÉE DE LA MEDITÉRRANÉE

La Campagne d'Egypte se déroula du 27 mai 1798 au 2 sept. 1801 ; mais déjà, au début d'octobre 1799 BONAPARTE avait regagné la France, laissant le Général KLÉBER à la tête de l'Armée. Les Marques de cette campagne sont rares. Voici la reproduction de l'une d'entre elles :

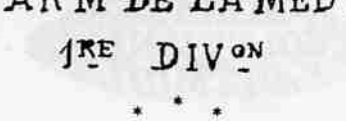

* * *

De retour en France le Général BONAPARTE, auréolé de son prestige et devant le désordre qui régnait dans tous les domaines, renversa le Directoire le 9 novembre 1799. (18 Brumaire An VIII).

Trois consuls provisoires furent nommés : BONAPARTE, SIEYES, ROGER-DUCOS qui créèrent une nouvelle constitution. Celle-ci donnait le pouvoir au **CONSULAT** composé de : BONAPARTE, CAMBACÉRÈS ET LE BRUN.

BONAPARTE, 1er Consul, concentra rapidement tous les pouvoirs entre ses mains ; il en profita pour rétablir l'ordre, la paix, et réorganiser l'administration.

Le Consulat devait durer jusqu'au **18 mai 1804**, date à laquelle le Général BONAPARTE, 1er Consul, prit le titre d'Empereur. **Son Couronnement à Paris, par le Pape eut lieu le 2 décembre 1804.**

* * *

Mais, durant tous ces événements intérieurs et malgré les victoires remportées, ni l'Allemagne, ni l'Autriche, ni l'Angleterre n'avaient désarmé.

NAPOLÉON se voyait contraint d'entreprendre de nouvelles campagnes militaires.

La 1re GRANDE ARMÉE fut constituée. Elle devait se couvrir de gloire, remportant 3 victoires prestigieuses :

— **AUSTERLITZ** le 2 décembre **1805** où 4500 français déchaînés écrasèrent les Armées Austro-Russes.

— **IENA** contre la Prusse le 13 octobre **1806** où 40.000 français ayant à leur tête Ney, Lannes, Augereau, Soult, Davout défirent 70.000 allemands.

— **FRIEDLAND** contre la Russie le 13 juin **1807**. Lannes et Ney en furent les héros.

Ces victoires aboutirent au traité de **TILSIT** mettant fin à la 4e Coalition.

Ce traité (8 juillet 1807) rétablissait la paix entre la France et les Russes et Prussiens. Il avait été préparé par la fameuse entrevue du 25 juin, sur un radeau au milieu du Niemen entre Napoléon 1er et Alexandre 1er.

Par ce traité : la Russie adhérait au blocus continental et Alexandre laissait à Napoléon les mains libres pour s'occuper de l'Europe occidentale. La Prusse se voyait réduite à 4 Provinces et menacée sur ses flancs par la création de 2 États :

— Le Royaume de Westphalie attribué au Prince Jérôme.

— Le Grand Duché de Warsovie avec à sa tête le Roi de Saxe.

La 1re Grande Armée était dissoute ; après une campagne de 3 ans (**1805-1808**).

Les troupes d'occupation prenaient le nom d'ARMÉE D'ALLEMAGNE. Le reste fut dirigé vers l'Espagne.

Les Marques de cette époque furent très nombreuses étant donné les multiples bureaux de chaque armée et que chaque bureau avait son numéro propre, correspondant probablement à chacune des divisions qui constituaient l'armée.

Voici à titre d'exemple 2 reproductions des cachets utilisés :

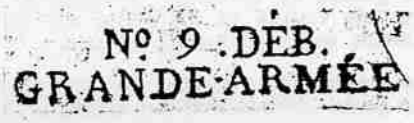

* * *

En 1812 une 2e GRANDE ARMÉE fut constituée. Son sort ne fut malheureusement pas aussi brillant que celui de la 1re Grande Armée. C'est elle qui allait entreprendre la **CAMPAGNE DE RUSSIE.**

En juin 1812 le conflit longtemps latent entre la France et la Russie entra dans sa période militaire.

Napoléon disposait d'une armée très importante forte de 600.000 hommes.

Il attaqua les armées Russes ; mais celles-ci se dérobaient à son approche et n'acceptaient que des combats d'arrière garde. Progressivement les armées françaises avançaient. Le 14 sept. 1812, elles entraient dans Moscou. L'hiver arrivant, l'absence de nourriture, le mauvais état sanitaire de ses troupes, le grand froid obligèrent l'Empereur à ordonner la retraite. Celle-ci se transforma très vite en déroute. Le 5 décembre 1812 Napoléon rentrait en France, abandonnant son armée qui se délabrait de plus en plus.

De défaites en défaites, les Armées Alliées entraient dans Paris le 31 mars 1814.

Napoléon dut se résoudre à abdiquer le 10 avril 1814. Il fut interné à l'Ile d'Elbe.

Outre les nombreuses marques postales qui rappellent toutes ces campagnes, il en est d'autres que nous citerons plus brièvement :

— Les marques correspondantes à la malheureuse **Guerre d'Espagne** dont voici un exemplaire :

P.P. N° 26
ARM FRANCAISE
EN ESPAGNE

— Celles qui furent émises en 1807 quand Louis-Napoléon était Roi de Hollande avant la constitution des départements conquis, avec sur 2 lignes et en rouge HOLLANDE / TROUPES Foises, connues en port dû et en port payé.

HOLLANDE
TROUPES F=7/

— Les très nombreuses marques des Armées des Côtes et des Armées ou des Corps d'observation, en particulier le Corps d'observation de la Gironde dont il existe plusieurs types.

DÉBOURSÉ
ARMÉE DES CÔTES

N° I
CORPS D'OBSERVATION

* * *

Durant les **cents jours** les armées françaises durent lutter à l'intérieur des frontières.

Tous les cachets postaux de cette période portent donc des noms français

ARMÉE DES ALPES, ARMÉE DE LA MOSELLE, ARMÉE DU NORD.

Rien dans leur conformation ne les distingue des marques antérieures, si ce n'est la date que porte la lettre.

* * *

Toutes ces marques d'Armées sont extrêmement intéressantes. Elles sont très nombreuses, si l'on veut bien penser que chaque type a pu avoir sa griffe en port dû, en port payé et en déboursé et que chaque armée eut un nombre très important de bureaux : 47 bureaux pour l'Armée d'Allemagne, 45 pour celle d'Espagne, 100 pour la Grande Armée et qu'il y eut en outre des bureaux de corps d'armée, des bureaux de camps, etc...

En outre et ceci est peut-être la partie la plus intéressante d'une collection de Marques d'Armées, la lecture de la lettre elle-même permet bien souvent de se faire une idée de la vie du soldat de cette époque, de son courage, de sa ténacité, de sa fidélité et l'admiration qu'il portait pour son Empereur.

De 1815 à l'avènement de Napoléon III, les guerres entreprises par la France n'eurent pas l'ampleur de celles que nous avons vu au cours de la Révolution et surtout du Premier Empire.

Ce ne furent que des expéditions militaires limitées avec des contingents de peu d'importance.

Mais pour nous, marcophiles, qui pensons plus aux cachets postaux qu'aux batailles proprement dites, il y eut néanmoins sous les règnes de Louis XVIII, Charles X et Louis Philippe des griffes militaires intéressantes et rares.

* * *

RÈGNE DE LOUIS XVIII

Frère de Louis XVI, né en 1755 et mort en 1824, Louis XVIII fut rétabli sur le trône de France après les 100 jours en novembre 1815. C'était la deuxième Restauration.

Sous son règne eut lieu une **expédition militaire en Espagne** dont le but était de remettre sur le trône Ferdinand VII.

Deux sortes de cachets postaux caractérisent cette campagne : ceux relatifs aux corps combattants dont l'activité fut d'ailleurs des plus réduites et les griffes des bureaux sédentaires, situées le long des frontières, qui faisaient office de bureaux de passe, recevant et acheminant le courrier dans la direction voulue. Voici deux reproductions de ces cachets : le premier sur une lettre partie de Cadix en P.P. et expédiée par un Colonel qui se plaignait de son inactivité et de son désir de rentrer en France le plus rapidement possible. L'autre correspond au bureau sédentaire de Bayonne. Un bureau semblable existait à Perpignan.

P. (R) P.
ARM D'ESPAGNE

B^AU SÉDENTAIRE
DE BAYONNE

* * *

RÈGNE DE CHARLES X

Comte d'Artois, autre frère de Louis XVI, né en 1757, Charles X mourut en exil à Goritz. Il accéda au trône de France à la mort de Louis XVIII en 1824, et en fut chassé par les journées révolutionnaires des 27, 28, 29 juillet 1830, dites les Trois Glorieuses.

Sous le règne de Charles X, deux expéditions militaires furent accomplies :

— **La première : l'Expédition de MORÉE :** dénomination moderne du Péloponèse, ceci en raison de sa configuration géographique en forme de feuille de murier, la Morée était aux mains des Turcs. Un corps expéditionnaire français sous le commandement du Général MAISON y fut envoyé ; les Turcs battus, la Morée fut rendue à la Grèce en 1828 réalisant ainsi son indépendance.

Voici une des griffes postales connues de A à K, qui furent utilisées lors de la campagne de Morée :

B
ARM. DE MORÉE

— **La seconde : La conquête de l'ALGÉRIE,** qui ne fut que commencée sous Charles X, un peu avant son départ pour l'Exil en 1830.

* * *

RÈGNE DE LOUIS PHILIPPE

Né en 1773, mort en exil en Angleterre en 1850, le roi Louis Philippe était issu de la **branche cadette des Bourbons.** Il devint roi de France le 7 août 1830 et devait le rester jusqu'à la révolution de 1848 dûe à sa néfaste politique extérieure, son alliance avec l'Angleterre, ce qui empêcha la réunion de la Belgique au trône de France et ralentit considérablement la conquête de l'Algérie.

Sous le règne de Louis Philippe, trois campagnes donnèrent lieu à des cachets postaux très recherchés des collectionneurs des Marques d'Armées :

— L'Expédition de Belgique ;

— L'Occupation d'Ancone ;

— La Conquête définitive de l'Algérie commencée sous Charles X.

— **L'Expédition de BELGIQUE** eut lieu en 1832 ; elle donna lieu à différentes marques portant comme dénomination : ARMÉE DU NORD avec plusieurs bureaux : celui Grand Quartier Général, d'un bureau sédentaire, et de cachets distincts les uns des autres par une lettre majuscule.

— **L'Occupation d'ANCONE** constitua la première des nombreuses interventions militaires françaises en Italie. Elle eut lieu en 1832. Ancone, située sur l'Adriatique, était une ville pontificale. Un petit corps français y fut envoyé sur ordre de Casimir Perrier inquiet des menées autrichiennes sur certaines villes italiennes.

Cette expédition disposa au point de vue postal du **1er cachet rond militaire**. C'est un grand cachet double cercle de 3 mm de diamètre, de couleur rouge. Il dura 6 ans.

— **La Conquête de L'ALGÉRIE.**

Commencée sous Charles X en 1830, elle ne devait prendre fin qu'en 1847. Le Corps expéditionnaire français fort d'environ 35.000 hommes, eut à affronter en la personne **d'Abd-El-Kader** un terrible adversaire. Le Corps expéditionnaire français fut commandé successivement par le Maréchal Clauzel, le Général Duc de Rovigo, puis par le **Général Bugeaud**, nommé Gouverneur d'Alger en 1841.

C'est durant la conquête de l'Algérie, lors du siège de Constantine, que fut tué le Général Damrémont.

Abd-El-Kader finit par se rendre au Général Lamoricière et la conquête de l'Algérie achevée en 1847.

Voici l'une des marques postales les plus rares de cette expédition d'Algérie. Il y eut six bureaux divisionnaires, chacun d'eux désigné par une lettre majuscule. Sont connus les bureaux de A à F. La reproduction ci-dessous correspond au P.P. du bureau A.

A
ARMÉE EXPÉDre
D'AFRIQUE
P. P.

Fut également utilisé en Algérie à partir de 1837 un petit cachet rond du type 14 dans lequel « Armée Expedre d'Afrique » était remplacé par le terme entre parenthèse : (POSS. D'AFR.).

En 1839, un cachet spécial au type 16 fut employé à Philippeville. Il porte en haut « Philippeville » ; en bas : Algérie.

Il a été signalé par M. AB DER HALDEN et de BEAUFOND. C'est une marque d'une grande rareté.

* * *

LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE

NAPOLÉON III, né en 1808 et mort en exil en Angleterre en 1873, était le troisième fils de Louis Bonaparte, Roi de Hollande, ses deux frères aînés étant morts prématurément.

Il fut élu, remplaçant le roi Louis Philippe chassé par la révolution de 1848, Président de la Seconde République le 10 décembre 1848.

Bien qu'ayant juré fidélité à la Constitution républicaine, il n'en fit pas moins le fameux coup d'état du 2 décembre 1851 et par le Sénatus-Consulte du 7 novembre 1852, rétablit à son profit la dignité impériale.

* * *

Prince-Président puis Empereur, Napoléon III entreprit tout d'abord une série de campagnes militaires de prestige dont les résultats furent loin d'être tous brillants ; puis ce fut la guerre franco-prussienne de 1870-71, Sedan, son abdication, les désastreuses conséquences pour le pays et la naissance de la 3e République le 4 septembre 1870.

* * *

Parmi les campagnes militaires de cette époque, **deux successives eurent lieu en Italie :**

— **Par la première**, la France dût intervenir à Rome pour **ramener dans ses États le Pape PIE IX.** Ce fut une expédition de faible importance militaire effectuée par trois divisions. Elle coïncida avec la mise en service des premiers timbres-poste en France.

Les militaires n'ayant pas à cette époque la franchise, les lettres portent un timbre oblitéré avec la grille de France ou de Rome. A côté du timbre est apposé un petit cachet rond à date circulaire de 22 mm portant l'inscription : Corps expedre d'Italie.

Vers la fin, la grille portait la mention : C.E.R. (Corps Expéditionnaire de Rome).

La seconde expédition militaire en Italie eut lieu **contre l'Autriche.** Ce fut une entreprise importante ; l'Empereur en personne ayant le Commandement de l'Armée. Nos troupes y remportèrent les éclatantes victoires de Magenta et de **Solférino.**

La France y gagna le comté de Nice et la Savoie et cette expédition contribua grandement à l'unification italienne.

Voici de cette campagne le cachet du Bureau spécial de l'Empereur et la griffe « B S E » oblitérant le timbre :

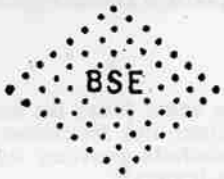

* * *

Dans l'intervalle de la campagne de Rome et de la guerre d'Italie contre l'Autriche, se place **la guerre de Crimée** contre la Russie et la diversion dans la **Baltique.** L'escadre envoyée en Baltique eut son cachet postal spécial caractérisé par une griffe portant en rouge dans un cadre rectangulaire « ESCADRE DE LA BALTIQUE ». C'est un cachet de poste navale peu courant.

Quant aux opérations terrestres contre la Russie, elles eurent lieu en Crimée. Ce fut une expédition franco-anglo-italo-turque, à laquelle huit divisions françaises participèrent.

Elles donnèrent lieu à des cachets postaux double cercle portant la mention : Armée d'Orient et la lettre en majuscule des différents bureaux créés.

* * *

En 1856, Napoléon III entreprit une expédition militaire **en Syrie** et en 1860 l'expédition de **Chine,** dont voici la reproduction du cachet du bureau B utilisé et la griffe oblitérante portant la mention CECA (Corps Expéditionnaire de Chine — bureau A).

* * *

En 1862, l'Empereur, pour contrebalancer l'influence des États-Unis en Amérique, entreprit l'**expédition du Mexique**. Cette guerre lointaine ne fut glorieuse ni pour nos armes, ni pour notre diplomatie.

Il dût finalement, après toute une série de guérillas, réembarquer ses troupes. L'armée en sortit très affaiblie à la veille de la guerre franco-prussienne.

Les cachets postaux correspondant à cette expédition sont similaires aux autres campagnes mais portent dans la couronne la mention « CORPS EXP. MEXIQUE » et la lettre indice du bureau. Il en est de même pour le losange de points oblitérant le timbre.

* * *

La Guerre franco-prussienne de 1870-71 est suffisamment connue du point de vue historique pour que nous soyons brefs à ce sujet :

Déclarée le 15 juillet 1870, elle aboutit après le désastre de Sedan où l'Empereur fut fait prisonnier, à la proclamation de la 3e République le 4 septembre 1870. Mais malgré sa défaite, l'armée française porta bien so vent des coups terribles à l'ennemi et le soldat français se montra en maintes occasions le digne successeur de ses devanciers.

Pour ceux que cela intéresse, nous nous permettons de citer l'ouvrage couronné par l'Académie Française, écrit par le Commandant Rousset (le grand historien de la guerre de 1870) : « Scènes et épisodes de la guerre 1870-71 ». Ils trouveront dans cet ouvrage toute une série de faits d'armes héroïques de nos armées, passés peut-être un peu trop sous silence par les manuels classiques.

Quant aux estampilles postales de cette guerre et de ses suites immédiates, elles furent nombreuses et diverses. L'organisation de la Poste aux armées établie du temps de paix, fut rapidement désorganisée par les revers militaires et l'envahissement du territoire.

Citons par exemple le cachet B.S.E. (Bureau spécial de l'Empereur) dans un losange de points ; les petits cachets ronds de l'Armée du Rhin, de la garde impériale, puis plus tard ceux portant Armée Française avec en bas de la couronne : Quartier Général, ou le numéro d'un corps d'armée. Certaines lettres concernant les combattants de l'Armée de la Loire portent manuscrite l'estampille toute simple : « Armée de la Loire ».

Signalons d'ailleurs en terminant que la loi du 24 juillet 1870 ayant donné la franchise postale aux troupes combattantes nombreuses furent les lettres de cette époque portant uniquement un cachet postal sans timbre.

* * *

Entre le **4 septembre 1870**, date de la proclamation de la IIIe République après le désastre de Sedan et le **2 août 1914**, c'est-à-dire pendant 44 ans, la France fut en paix sur le continent européen.

Durant cette période de son histoire militaire furent entreprises toute une série d'expéditions en Afrique et en Asie, qui devaient donner à notre pays un très vaste Empire colonial.

C'est au cours de ces guerres d'outre-mer qu'allaient s'illustrer nombre des futurs grands chefs de la première guerre mondiale : Joffre, Lyautey, Gallieni, Gouraud, Mangin entre autres.

I. — AVANT 1900

Plusieurs campagnes furent entreprises :

A. — L'Expédition Tunisienne :

Fut la première en date et sa durée très courte. Commencée le 25 avril 1881, elle prit fin 3 semaines plus tard.

Le Bey de Tunis signait un traité, le 12 mai 1885 plaçant son pays sous protectorat français.

B. — La Conquête de Madagascar :

Se fit en deux phases :

— La première dura 9 ans : 1883-1894. La Marine y joua un rôle essentiel. Les cachets postaux de cette époque sont des cachets militaires de paquebots (Ligne U, Ligne V, accessoirement Ligne T). Ces cachets portent en haut de la couronne : « Corps Exp^re^ de Madagascar ».

— La seconde : 1894-95 fut celle de la conquête de la Grande Ile par le corps expéditionnaire commandé par le Général DUCHESNE. Voici un exemplaire des cachets postaux apposés sur les correspondances de cette campagne.

C. — La Conquête de l'Indochine :

Fut de plus longue durée. Commencée en 1883, elle ne prit réellement fin que vers 1903. Francis Garnier et le Commandant Rivière jouèrent au début de cette campagne un rôle essentiel. Celle-ci devait donner à la France dans le sud asiatique un vaste empire qui comprenait des territoires dénommés à l'époque Annam, Tonkin, Cochinchine, Cambodge, Siam.

Les cachets postaux utilisés durant la conquête furent très nombreux étant donné la dispersion du corps expéditionnaire. Ce sont habituellement des cachets ronds, double cercle avec « CORPS EXP^re^ et TONKIN, COCHINCHINE ou CAMBODGE ».

Nombre de lettres portent en outre un cachet maritime avec en bas l'indication de la ligne : Ligne N ou T et le n° d'ordre du paquebot.

D. — En Asie la France eut encore à envoyer en **CHINE** un corps expéditionnaire lors de la **Guerre des BOXERS** en 1900.

E. — Nous ne pouvons nous étendre sur les **EXPÉDITIONS AFRICAINES** pour la Conquête du SOUDAN, CONGO, OUBANGHI-CHARI, TCHAD.

De même nous nous bornerons à signaler simplement la participation française à l'occupation internationale de la CRÊTE en 1887 et qui permit à notre pays d'ouvrir en Crête plusieurs bureaux postaux français.

* * *

II. — APRÈS 1900

A. — Eurent lieu des Expéditions punitives dans l'Extrême Sud ALGÉRIEN et aux Confins ALGÉRO-MAROCAINS.

B. — LA CONQUÊTE DU MAROC nous retiendra plus longtemps avant que ne se déclenche en Europe la première guerre mondiale de 1914.

1. — Rappel historique :

Celui-ci est indispensable pour bien comprendre le grand nombre et la variété des cachets postaux utilisés au Maroc.

— Au début de notre siècle une convention militaire, dite de MADRID, signée le 3 juillet 1880 permettait à la plupart des états européens de passer avec le Maroc des traités de commerce.

— En 1904, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la France conclurent en outre des accords séparés prévoyant l'établissement politique de notre pays et de l'Espagne au Maroc. L'Allemagne, se disant lésée provoqua la conférence d'ALGÉSIRAS qui aboutit à une entente. De cette conférence date le 1er cachet postal, véritable précurseur des marques étudiées

par la suite. Voici une reproduction de ce cachet très rare. C'est un cachet d'origine espagnole.

*

A cette époque une complète anarchie régnait au Maroc. L'assassinat à Marrakech d'un ressortissant français le Dr Mauchamps fut le prétexte à des représailles militaires de la part de la France. Une Colonne partie d'Algérie occupa Oudjda le 29 mars 1907. D'autres français ayant été assassinés, la France débarqua un corps expéditionnaire de 3 000 hommes en août de la même année. Les villes de Fez, Meknès, Rabat furent peu à peu occupées.

L'Allemagne en prit ombrage et envoya la Canonnière « PANTHER » croiser devant AGADIR (juillet 1911). Nous fûmes à deux doigts d'une guerre Franco-Allemande; des concessions mutuelles aboutirent heureusement. **Le 30 mars 1912 le Maroc était placé sous Protectorat français et le Général LYAUTEY nommé Résident général.**

Son rôle fut, on le sait, prépondérant dans la pacification et la conquête progressive du Maroc par la France. Celle-ci n'était pas encore terminée quand éclata en août 1914 la 1re guerre mondiale. Grâce au prestige et à l'habileté manœuvrière de Lyautey, la France put se maintenir sans trop de difficulté au Maroc de 1914 à l'Armistice.

Quant en 1925 éclata le soulèvement **d'Abd-El-Krim.** Ce fameux agitateur faillit chasser les troupes françaises. Une guerre véritable « à l'Européenne » dut être engagée, et la paix complètement rétablie, mais cela en 1930 seulement.

*

Au point de vue postal, nous conseillons à nos lecteurs de se reporter à l'excellent ouvrage du Colonel DELOSTE. Ils y trouveront reproduits les très nombreux cachets utilisés au Maroc durant la conquête, avant la grande guerre et après celle-ci.

Tels les **bureaux payeurs**, suivis **des cachets de « Trésor et Postes »** pour lesquels la **série des 400** fut réservée aux troupes du Maroc.

Ceux des **bureaux sédentaires**, avec le nom de la ville dont voici deux exemples :

Les nombreux cachets de **Vaguemestres d'Etapes**; les estampilles diverses utilisées par les **Colonnes de campagnes**; celles du **Service de Santé**; les marques de **Censure**; les **cachets télégraphiques**; ceux enfin de l'**Aviation postale militaire** largement utilisée au Maroc après la grande guerre, etc., etc.

***

C. — LA GUERRE 1914-1918

Par son importance et sa durée mériterait beaucoup plus de détails que nous ne pouvons en donner ici.

Les deux ouvrages du Colonel DELOSTE consacrés à cette si importante période de notre histoire militaire donneront aux lecteurs intéressés, tous les renseignements qu'ils pourraient rechercher.

Le 2 août 1914 la France commençait la guerre contre l'Allemagne avec une organisation postale qui ne pouvait prévoir, ni l'envahissement partiel de son territoire, ni la durée du conflit, ni l'extension que celui-ci allait prendre.

1. — Bureaux payeurs et Secteurs postaux :

Dès le début de la guerre le soldat eut la **franchise postale**, lui et sa famille.

a) Les lettres étaient envoyées au dépôt du régiment; celui-ci faisait suivre; il en résultat un important embouteillage du fait du déplacement des troupes, la retraite, l'envahissement. C'est la période des « **Bureaux Payeurs** ».

b) Tout était donc à revoir dans l'organisation postale datant de l'avant guerre : d'où la création et le remplacement des Bureaux payeurs par les **SecteursP ostaux**, véritables adresses postales dont il fut créé **un numéro par division** et révision de la nomenclature.

Leur mise en service date du 11-15 décembre 1914. Les cachets utilisés se présentent ainsi :

— **Bureaux Payeurs** : Cachet rond double cercle. Dans la couronne : en haut : Trésor et Postes, en bas le numéro de la division. Au centre : le bloc dateur. Diamètre : 22 mm.

— **Cachets des Secteurs Postaux** :

A certaines divisions (jusqu'au n° 154) le cachet initial du bureau payeur fut conservé. Pour les autres : nouveau cachet plus grand : 27 mm. Un seul cercle.

— **Une exception : La 171e division** qui eut, en dehors des 2 précédents, un cachet hexagonal que voici. Pourquoi ? Aucune explication valable.

2. — Les cachets ferroviaires :

Furent nombreux durant la guerre 14-18. Rien d'étonnant à cela en raison des multiples déplacements des troupes.

— **Les Ambulants de Mobilisation** créés le 4 août 1914 et supprimés quelques mois après (sauf sur les lignes Paris-Soissons et Paris-Montargis) sont les plus rares.

— **Les cachets des Gares de Rassemblement** :

Ces gares (une par corps d'armée) centralisaient le courrier du corps d'armée correspondant. Elles constituaient des organes de recueil et de transit. Leurs estampilles étaient apposées sur les seules lettres déposées dans leurs boîtes. Voici celle du 8e Corps : gare de Dijon.

Ces cachets furent supprimés le 14 août 1915.

— **Les Gares Régulatrices** eurent durant la guerre une importance capitale. Elles étaient situées dans la Zone des Etapes, en somme entre le front et l'arrière. Dans chaque gare régulatrice (1 par armée) était installé un « **Bureau frontière** » organe de tri et d'expédition du courrier et des paquets allant de l'arrière vers le front et vice et versa. Chaque bureau frontière eut sa griffe horizontale et un cachet circulaire spécial.

— **Les Ambulants d'Armée** qui reliaient entre elles du nord au sud toutes les gares régulatrices jouèrent un rôle très secondaire et furent supprimées en 1916.

— Signalons enfin **les Commissaires des Gares** (Officier accompagné de son service) qui étaient installés dans chaque gare un peu importante. Ils veillaient à la discipline des troupes de passage, à leur bonne tenue, donnaient les renseignements demandés. Chaque commissaire de gare eut son cachet postal.

3. — Bureaux Centraux Militaires :
furent au nombre de deux :

— **L'un à Paris** destiné au début de la guerre à centraliser et à réexpédier le courrier destiné aux Q.G. des Armées et aux troupes non endivisionnées.

— **L'autre à Marseille** : pour les troupes de Corse, d'Afrique du Nord et de l'Armée d'Orient.

4. — Les Exceptions à la Franchise Postale :
En règle générale toute correspondance militaire était envoyée en franchise. Il y eut des exceptions :

a) **Les lettres recommandées**, pesantes, les paquets, journaux, imprimés devaient être affranchis.
Pour les lettres recommandées : 35 c. puis 40 c. à partir de 1917. Oblitération avec le cachet Trésor et Postes.

b) **Les lettres pour l'étranger**: Remises non affranchies par le « Poilu » au vaguemestre, elles étaient **affranchies gratuitement à la gare régulatrice** (25 c. lettre courante, 10 c. carte postale). Ce sont donc là de véritables timbres de franchise, d'où l'intérêt philatélique indéniable de ces correspondances.

5. — Cachets spéciaux du fait de la guerre

En voici quelques-uns parmi tant d'autres :

— Le destinataire n'a pu être atteint.

— Retour à l'envoyeur.

— Disparu. Evacué.

— Tué à l'ennemi.

— Lieu de destination envahi.

— Zone dangereuse/Non distribuable.

6. — Marques de franchise des formations aériennes et les cachets maritimes :

— Les premières n'ont aucun caractère postal. Ce que l'on rencontre ce sont des lettres frappées d'un cachet indiquant leur provenance. Cachets d'escadrille, de Parcs d'aviation, d'écoles d'aviation.

— Les secondes sont plus intéressantes. Chaque navire de guerre eut son cachet de franchise sous forme habituellement d'un grand cachet rond, noir ou violet, à deux cercles et portant le nom du bateau (cuirassé Diderot, Croiseur-cuirassé Edgar-Quinet).
Plus intéressants encore, mais beaucoup plus rares, sont les plis provenant de navires coulés par l'ennemi, portant des traces du naufrage et avec l'indication : « Navire Naufragé »

7. — La Poste dans les territoires occupés :

Dans les territoires occupés le principe était : Aucune correspondance entre habitants des zones occupées, ni entre zone occupée et zone libre ou pays neutres, sauf pour les relations commerciales; dans ce cas particulier le courrier devait passer par la poste allemande, être affranchi d'un timbre allemand ou bavarois et le courrier pratiquement toujours censuré par l'occupant.

Vers la fin de la guerre quelques dérogations furent néanmoins accordées et à partir de 1917 quelques lettres purent être échangées, par la Suisse, entre zone libre et zone occupée.

8. — La Poste dans les Régions Libérées :

En août 1914 les troupes françaises pénétrèrent en **Alsace**, libérant une petite partie du territoire. Les civils furent autorisés à correspondre avec l'intérieur du pays en affranchissant leurs lettres avec des timbres français vendus par les municipalités. Ainsi furent ouvert 6 bureaux :

— Cinq en 1915 : Moosch, Wesserling, Thann, Dannemaire, Massevaux.

— Un en 1916 : Montreux-Vieux.

Le timbre était oblitéré avec un cachet rond portant en haut le nom du bureau et en bas le mot « Alsace », ceci jusqu'en 1919.

Puis l'armistice signée, le service postal se rétablit peu à peu, mais les cachets utilisés furent souvent des cachets allemands ou des cachets de fortune.

9. — Les Censures :

Durant les hostilités nombre de correspondances furent censurées. Différents centres avaient été créés à cet effet : Dieppe, Belfort, Pontarlier, Marseille entre autres.
La lettre lue, était ensuite fermée à l'aide d'une bande de papier cristal ou blanc et sur elle, puis sur l'enveloppe un cachet était apposé indiquant la censure. Voici à titre d'exemples quelques-uns de ces cachets :

OUVERT
PAR
L'AUTORITÉ MILITAIRE

10. — Les Saisies :

Parmi les lettres contrôlées, certaines furent saisies et conservées par les autorités militaires, parce qu'elles exprimaient des sentiments hostiles, pacifistes ou des indiscrétions nuisibles.
Certaines correspondances, interceptées en mer par les navires alliés, destinées à des espions ennemis pouvaient même contenir des chèques bancaires.
Les cachets indiquant la saisie furent nombreux. Voici un type comme exemple.

11. — Le Service de Santé :

a) Signalons tout d'abord que **3 timbres furent émis par la Croix Rouge** durant la guerre 14-18 :

— **Deux 10 c. Semeuse rouge** font plein :
— l'un début **août 1914** : avec une surcharge de 5 c.;
— l'autre le **10 septembre 1914**, avec dans un cadre blanc vertical la croix rouge et sous elle la surcharge 5 c.

— **Un troisième en février 1917** lors de l'augmentation des tarifs postaux de 15 c. + 5 c. (type Navire-hôpital, Infirmière).

b) Quant aux formations sanitaires on peut les classer en 3 groupes :

— Celles du Front des combats : ce sont les Postes de Secours à l'échelon du bataillon ou du régiment.

— Celles des Etapes où étaient installées les Ambulances légères et d'où partaient et arrivaient les trains sanitaires.

— Celles enfin de l'Intérieur avec les divers hôpitaux : militaires, mixtes, temporaires, complémentaires et les hôpitaux auxiliaires qui dépendaient de la Croix Rouge.
Nous conseillons, au sujet des hôpitaux de l'intérieur, de se reporter à l'article de l'un de nous paru dans le n° 175 des F.M. en 1969.

12. — Les Prisonniers et Internés :

Malgré le gros intérêt de ce chapitre (nous publierons ultérieurement un article d'un spécialiste de cette question) nous ne pouvons, ici, en dire que quelques mots. En 1914-18 il y eut :

a) Des Internés civils : étrangers travaillant en France, espions parfois, et devenus ennemis par définition.

b) Des Internés en Suisse : prisonniers alliés en Allemagne ou ennemis prisonniers en France qui furent transférés en Suisse. Il s'agissait habituellement de malades ou de blessés irrécupérables. En Suisse ils furent répartis dans des camps, plus souvent dans des hôtels aménagés ou des sanatorias, 120 à 130 camps sont connus. Chacun d'eux eut sa griffe qui était apposée sur les lettres.

c) Internés en Hollande : Ce furent en majorité des Belges qui avaient passé la frontière lors de l'envahissement de leur pays en 1914. Mais il y eut aussi des soldats français ou anglais évadés d'Allemagne.

d) Les prisonniers de guerre : Furent nombreux dans les 2 camps en 14-18. Les prisonniers français en Allemagne furent répartis dans quelques 700 camps. Chaque camp eut son cachet. Les plus prisés des collectionneurs sont les cachets des camps d'officiers ou de représailles.

— Les prisonniers allemands furent également répartis dans des camps. Les cachets les plus recherchés sont ceux des camps d'Algérie, du Maroc, du Japon.

*

En terminant ce trop court chapitre qu'il nous soit permis de rappeler le rôle humanitaire et les services rendus par nos voisins Suisses dans la **recherche des disparus et prisonniers**. A cet effet des **étiquettes spéciales** furent utilisées. Elles ont pour le collectionneur un intérêt documentaire indéniable.

13. — Chapitre annexe :

Ici nous ne citerons que quelques têtes de chapitres, chacun méritant un développement certain. Ce sont :

— Les cachets des Missions françaises auprès des armées alliées.

— La Poste militaire concernant les armées britanniques, américaines, belges dont la capitale provisoire fut Ste-Adresse, Bruxelles étant occupée. Sur les correspondances belges fut apposé un cachet particulier portant la mention : « Le Havre-Spécial ».

— La Poste militaire concernant les contingents Italiens, Portugais, Russes venus se battre sur le front français et les cachets qui furent attribués à la petite armée polonaise dont les éléments furent recrutés parmi les prisonniers allemands.

— Un mot encore pour rappeler les cachets du Maroc durant la guerre en Europe; les timbres et oblitérations concernant la conquête des colonies allemandes (Cameroun, Togo, Ouest-Africain allemand); ceux des multiples commissions de contrôle et des différents traités de Paix signés en 1919; les cachets et timbres surchargés et territoires ennemis placés sous plébiscite : Sarre, Silésie-Orientale, Haute-Silésie, Mémel, Schlechwig, Fiume); ceux multiples et divers concernant les cachets de fortune lors de la libération des territoires occupés.

14. — La Guerre au Moyen-Orient fut d'une telle importance qu'elle mérite un développement relatif :

Elle comprit 3 Fronts de combat :

— L'Expédition des Dardanelles;

— Salonique;

— La Campagne du Levant.

1. — L'Expédition des Dardanelles eut lieu **entre février et octobre 1915** contre les **Turcs**. Son but était de prendre Constantinople et de pouvoir porter aide à la Russie, dont les armées avaient eu de graves revers.

— Dans un premier temps la Marine Anglo-française, devait atteindre la Mer Noire, après avoir franchi les détroits, dragué les mines, détruit par canon tous les forts de la presqu'île de Gallipoli.

— Un débarquement sur la presqu'île devait suivre, avec des troupes comprenant des Anglais, des Néo-Zélandais, des Australiens et un contingent Français.

— Cette expédition des Dardanelles coûta fort cher aux alliés, tant du côté maritime que terrestre. Elle aboutit à un échec total. La seule victoire fut le réembarquement des troupes en octobre 1915 qui aurait pu se terminer par un désastre. Le contingent allié fut dirigé vers Salonique.

Les documents postaux de cette expédition sont rares et très recherchés des collectionneurs. Les cachets (pour le seul contingent français commandé successivement par les Généraux d'Amade, Gouraud, Bailloud) sont du type Trésor et Postes 2 cercles et 1 seul cercle portant les n° **194** et **198** ce dernier étant le n° de la base de Moudros. D'autres cachets furent utilisés, maritimes, sanitaires, sans parler de ceux des bases de départ : Bizerte et Alexandrie.

*

2. — L'Expédition de Salonique fit suite à la campagne des Dardanelles. Elle fut décidée en raison de **l'entrée en guerre de la Bulgarie** aux côtés des Empires centraux. Il fallait en outre venir en **aide aux Serbes** de plus en plus en difficultés devant les attaques des Austro-Allemands renforcés par leur nouvel allié bulgare.

D'abord constitué par les troupes venant des Dardanelles et commandé par le **Général Sarrail**, le corps expéditionnaire d'Orient fut renforcé peu à peu par des troupes venues de France, embarquées à Marseille et débarquées à Salonique. Plus tard, en raison des dangers de torpillage des navires-transport de troupes, les renforts furent envoyés par voie ferrée à travers l'Italie jusqu'à la base de Tarente d'où ils rejoignaient Salonique par mer.

Cette armée d'Orient participa aux côtés des Serbes à la lutte contre les Austro-Hongrois. Après la retraite serbe elle se cantonna à Salonique dont le Général Sarrail fit un Camp retranché. Les restes de la petite armée Serbe furent repliés à **Corfou** et peu à peu reconstituée.

Au point de vue postal, nombreux sont les cachets qui intéressent cette campagne. Les secteurs postaux sont de la **Série des 500** (500 à 528) avec de nombreux **sous-secteurs : A-B-C-D** du fait de la dispersion des unités. C'est en Orient, et pour la même raison, que l'on rencontre les cachets particuliers des **Vaguemestres d'Etapes**.

Cette armée de Salonique, de plus en plus puissante, tant du côté français que britannique, renforcée par la glorieuse petite armée Serbe et débarrassée du danger grec par la prise du pouvoir par Venizelos ami de la France, fut placée sous le commandement du **Général Guillaumat** remplaçant Sarrail, puis du **Général Franchey d'Esperey**.

En **1918**, elle entreprit une vigoureuse offensive contre l'armée bulgare qui capitula rapidement. Ce fut l'armistice de septembre 1918 avec les Bulgares, l'occupation de la Bulgarie, de Constantinople et de la Hongrie.

Des cachets intéressants illustrent les correspondances de cette époque finale et glorieuse de la campagne de Salonique

3. — La Campagne du Levant :

Parallèlement à l'expédition de Salonique, l'Angleterre entreprit contre **les Turcs** la campagne du Levant pour préserver la route des Indes et les régions pétrolifères.

Cette armée du Levant fut composée des troupes Anglaises, Hindoues, Arabes et d'un corps français.

Après des revers, bien reprise en mains par le **Général Allenby**, elle finit par vaincre les Turcs fin 1918.

Les cachets postaux de cette campagne sont de la série des **600** avec des cachets spéciaux réservés aux troupes hindous puis après l'occupation des cachets rares recherchés de Mésopotamie ou de Cilicie oblitérant des timbres surchargés.

*

4. — La Poste Navale :

La Poste Navale fut inaugurée au cours de la guerre 1914-18 avec « Postes Navales de la Méditerranée » pour les correspondances de la Première Armée Navale.

Celles-ci comprenaient :

— **2 Bureaux flottants** : « Ligne A ou B » installés sur les bâtiments transportant le courrier (cachets hexagonaux « I » puis circulaires);

— **10 Bureaux à terre** (Marseille, Malte, Corfou, Salonique, etc...) portant les indicatifs BN, C, C/1, D, E, F, G, H, I, J précédés ou non des abréviations MEDIT. ou MED (cachet circulaire II).

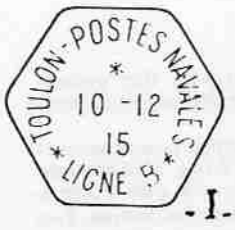

-I-

-II-

***

D. — ENTRE LES DEUX GUERRES MONDIALES

Nous nous bornerons à signaler **l'occupation française en Allemagne** après la signature du traité de Versailles du **28 juin 1919** et ses nombreux cachets admirablement décrits par le Colonel Deloste.

E. — LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE 1939-45

Avant-propos : Pour nous, Marcophiles, la guerre 1939-45 se distingue de 14-18 par les faits suivants :

— Rareté beaucoup plus grande des pièces.

— Peu de marques de complaisance.

— Disparition des cachets « Trésor et Postes » du fait de la scission en 1921 entre les 2 services. Désormais les cachets porteront la seule mention : « Poste aux Armées. »

*

A. — Les faits militaires : L'Allemagne hitlérienne ayant, fin août, envahi la Pologne, la France et l'Angleterre déclarèrent la guerre à l'Allemagne début septembre 1939.

Jusqu'au 10 mai 1940 ce fut sur le front français « la drôle de guerre » caractérisée par deux armées face à face, aucune ne prenant l'initiative d'opérations d'envergure : escarmouches, patrouilles, rien de plus.

B. — L'organisation postale : L'ouvrage du **Colonel Deloste** et l'admirable travail très complet de notre érudit collègue **le Colonel L'Huillier** (voir F.M. n° 177) nous dispensent d'en tracer ici les grandes lignes.

Que nos lecteurs veuillent bien se reporter aux écrits de ces grands historiens militaires.

*

II. — Du 10 mai à l'Armistice (22 juin 1940)

A. — Les faits militaires : A part la campagne de Norvège de mars 1940, la guerre n'allait vraiment commencer pour nous que le 10 mai 40, et aboutir, après l'envahissement de la Hollande, de la Belgique et d'une grande partie de la France, à l'Armistice du 22 juin 1940. Notre but n'étant pas ici de relater en détail les faits militaires, nous nous bornerons à ces traits essentiels.

B. — Au point de vue Postal, quelles en furent les conséquences immédiates : elles se résument d'un mot : le gâchis. Les lettres ou cartes adressées par les militaires en retraite ou les civils répandus sur les routes furent affranchies et oblitérées avec des moyens de fortune : plume, cachets divers trouvés par hasard. Il en fut de la Poste comme des autres activités; aucune règle précise, l'anarchie complète, « le débrouillage ».

III. — De l'Armistice du 22 juin 1941

A. — L'histoire politique et militaire : L'armistice signée la France fut divisée en 3 zones : une zone interdite (que comptait annexer l'Allemagne), une zone occupée comprenant Paris et une zone libre, capitale Vichy, où siégeait le nouveau Gouvernement à la tête duquel se trouvait le Maréchal Pétain.

Seule dans la guerre, l'Angleterre continuait la lutte. A Londres le 18 juin 1940 une voix française s'était faite entendre : celle du **Général de Gaulle**, incitant les français à la résistance et souhaitant former en dehors de la métropole une nouvelle armée française. Ce fut l'ébauche des forces de « La France Libre ». L'Angleterre était menacée d'un débarquement allemand; si celui-ci n'eut jamais lieu, Londres subit de terribles bombardements. **Churchill**, grâce à sa ténacité, son courage, son admirable patriotisme sut, malgré les épreuves de son pays, maintenir l'Angleterre dans la guerre, reconstituer ses forces terrestres et aériennes en attendant des jours meilleurs. Pendant cette période l'Allemagne renforçait son potentiel militaire, accomplissait l'envahissement des Balkans, ses troupes parachutées s'emparaient de la Crête et **le 22 juin 1941 entreprenait la campagne de Russie.**

B. — La Poste en France durant cette période :

a) Pour la zone interdite (Alsace-Lorraine en particulier) aucune communication postale n'était possible avec la zone libre. L'Allemagne avait mis en service des timbres à l'effigie du Maréchal Hindenburg surchargé « Elsass » ou « Lothringen ».

b) A l'intérieur de la zone occupée (Iles Anglo-Normandes comprises) le courrier circulait normalement et le service des postes au bout de quelques mois à peu près rétabli.

Mais les rapports zone occupée, zone libre n'étaient possibles qu'avec des cartes interzones. La zone occupée comprenait d'ailleurs la zone allemande (la plus importante) et la zone italienne intéressant toute la côte de Marseille à Menton, les départements de Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Hautes- et Basses-Alpes, Alpes-Maritimes.

c) En zone libre :

Nous conseillons aux lecteurs de se reporter à l'ouvrage du Colonel Deloste.

Ils y trouveront décrites :

— Les lettres de franchise et les cachets spéciaux du Maréchal Pétain et du Gouvernement de Vichy.

— Les cachets spéciaux émis pour les Chantiers de Jeunesse, l'Armée de l'Armistice, le 1er régiment de France. Nous y ajouterons les lettres envoyées d'Allemagne au Maréchal, toujours recommandées et affranchies soit avec des timbres français, soit avec des timbres allemands. Ces lettres provenaient de soldats prisonniers, ou de travailleurs français en Allemagne.

*

IV. — De la guerre Allemagne-Russie à la défaite allemande de 1945

A. — L'histoire militaire : Est fort complexe et nous n'en rappellerons ici que les grandes lignes :

— Avance allemande fulgurante en Russie, puis désastre de Stalingrad et recul de l'armée allemande qui subit sous les coups répétés des armées soviétiques d'effroyables pertes. Ce fut l'envahissement de l'Allemagne, la prise de Berlin par les Russes et la catastrophe finale pour le 3e Reich.

— Entrée en guerre des États-Unis après le bombardement de Pearl Harbor par l'aviation du Japon, allié de l'Allemagne.

— Débarquement Anglo-Américain en Afrique du Nord et ses conséquences : Envahissement par l'Allemagne de la zone libre française. La guerre en Afrique : Afrika - Corps contre les Forces Franco-Anglaises en Lybie et en Égypte - Bir-Hackeim - La France Libre et d'admirable épopée de la deuxième division blindée du Général Leclerc (2e D.B.).

— En France complètement occupée :

— Les Forces françaises de l'Intérieur.

— La L.V.F. et la Légion tricolore.

— Les déportations massives en Allemagne.

— Le débarquement Franco-Anglais en Corse, puis en Italie sous le commandement du **Général Juin** et la capitulation italienne.

— Le débarquement Anglo-Américain-Français en Normandie, admirablement préparé et exécuté sous les ordres du **Général Eisenhower**, puis celui de la 1re Armée du **Général Delattre de Tassigny** sur la côte provençale.

— La libération du territoire français.

— La capitulation allemande en mai 1945.

— Enfin la fin de la 2e guerre mondiale par la capitulation japonaise après les bombardements atomiques de Nagasaki et d'Hiroshima.

B. — **L'Histoire postale :**

A été, du fait de tous ces événements militaires successifs d'une extrême diversité. Il nous est impossible dans ce travail de synthèse de décrire les marques et cachets oblitérants qu'il en est résulté.

Les lecteurs trouveront tout ce qu'ils désirent dans l'ouvrage du Colonel Deloste et les différentes brochures ou journaux philatéliques dans lesquelles des études sérieuses furent publiées.

***

F. — DE 1945 A NOS JOURS :

Nous serons très brefs sur cette période, le recul n'étant pas suffisant tant sur l'histoire militaire que sur l'histoire postale des conflits.

1. En 1949 fut signé à Washington le **Pacte Atlantique** et mis sur pied l'**O.T.A.N.**, organisation qui avait pour but de prévenir et d'empêcher une troisième guerre mondiale.

2. De même pour la **Guerre d'Indochine** (1945-1954) - **La Guerre d'Algérie** (1954-1962) - **L'Opération sur le Canal de Suez** de 1956.

***

Bibliographie

— Catalogue des Estampilles.

— S. Strowski : Les Estampilles postales de la guerre 1914-18.

— G. Chapier : Les oblitérations du Maroc : 1955.

— Colonel Deloste : 4 ouvrages d'histoire militaire.

— Histoire postale et militaire de l'Armée d'Orient 1915-1920.

— Guerre 1914-1918.

— Guerre 1939-1945.

— Histoire postale et militaire du xxe siècle en dehors des guerres mondiales 1900-1970.

— Colonel Deloste : Les vaguemestres d'Étapes (F.M. n° 160) (en collaboration avec M. Tristant).

— La Poste militaire britannique en France pendant la guerre 14-18 (F.M. n° 140).

— Goin et Danan : Nomenclature des Estampilles du courrier de la France envahie en 1914-18 (La Philatélie française n° 184 et suivants).

— Michel Parlange : La Poste Navale en 1914-18 et les bureaux d'Arsenaux Maritimes (Yvert et Cie, Amiens 1956).

— Michel Parlange et Henri Truc : Les Agences postales navales. La Poste Navale de la guerre 1939-40 et l'acheminement du courrier de la marine de 1939 à 1944 (Le Monde des Philatélistes, Étude n° 20, 1958).

— Colonel L'Huillier : La Poste aux Armées en 1939-40 (F.M. n° 177).

— R. de Fontaine : Le contrôle postal à Belfort pendant la guerre 14-18 (F.M. n° 150).

— Carnavalé-Mauzan : 1971 : Les Camps de Prisonniers de guerre et Internés civils, 1914-1920.

— J.P. Alexandre : novembre 1972. Le Club le meilleur. Cachets du Corps expéditionnaire d'Orient, 1915-1918.

LA POSTE AÉRIENNE

La voie des airs devait offrir au transport des correspondances un moyen présentant des conditions incomparables de rapidité et de facilité.

Dès la Guerre de 1870-71 il y fut recouru pour communiquer avec les villes assiégées de Paris et de Metz. **Trente ans plus tard** le développement du **« plus lourd que l'Air »** donna un nouveau départ au transport aérien des lettres. Les manifestations aériennes organisées un peu partout firent l'objet de cachets spéciaux. Puis les premières liaisons aériennes furent marquées par des cachets dits « Premier Vol » fort recherchés des spécialistes. Les Aéroports furent dotés de cachets particuliers. Les accidents, hélas trop fréquents, donnèrent lieu à l'apposition de griffes spéciales.

*

Dans cet article de vulgarisation nous nous proposons d'étudier brièvement toutes ces diverses catégories de plis, de cachets, d'estampilles et de vignettes.

*

Guerre de 1870-71

Durant cette guerre trois types de plis permirent la communication postale entre les villes investies de Paris et Metz et le reste de la France. Ce sont :

— Les Plis par Ballons Montés.

— Les Pigeongrammes.

— Les « Papillons » de Metz.

1. — Les Ballons Montés du Siège de Paris :

Pendant toute la durée du Siège de Paris, du **23 septembre 1870 au 28 janvier 1871**, le courrier partant de Paris à destination de la province fut transporté par ballons montés.

Le nombre total des ballons fut **de 67 dont 55 transportèrent effectivement du courrier** (lettres, cartes, lettres-journaux, journaux, circulaires).

En dehors des deux cachets de la « **Compagnie des Aérostiers** » apposés sur quelques-uns d'entre eux, les plis transportés par Ballons Montés ne sont revêtus que des Cachets de départ dont la date permet en général d'identifier et de déterminer ainsi le degré de rareté.

Nombre de ces plis portent la mention « **Par Ballon Monté** » imprimée ou inscrite à la plume par l'expéditeur.

Certains plis confiés aux Aéronautes peuvent être identifiés d'après les cachets d'arrivée.

A titre d'exemple voici 4 des plus rares de ces Ballons Montés qui ont transporté du courrier et qui, bien sûr, sont les plus recherchés des collectionneurs :

1. NEPTUNE : Parti de Paris le 23 sept. 1970. Atterrissage dans l'Eure le même jour. Transport de lettres datées du 18 au 22 sept. 1870. Cachet d'arrivée : 23 au 25 sept. 1870.

2. ARMAND BARBES : Parti de Paris le 7 oct. 1870. Atterrissage dans l'Oise le 7 oct. 1870. Transport de lettres avec Cachet de départ du 30 sept. au 6 oct. 1870. Cachet d'arrivée : de Magny-en-Vexin du 8 au 11 oct. 1870.

3. JACQUARD : Parti de Paris le 28 nov. 1870. Perdu en mer le 29 nov. 1870 près de Plymouth en Angleterre. Transport de lettres avec cachet de départ du 28 au 30 nov. 1870. Cachet d'arrivée de Falmouth et Cachet d'entrée en France.

4. RICHARD WALLACE : Parti de Paris le 27 janv. 1871. Perdu en mer au large de Bordeaux le 27 janv. 1871. Transport de lettres avec cachet de départ du 24 au 26-1-71. Cachet d'arrivée d'Ars-en-Ré, La Tremblade, La Rochelle.

2. — Les Pigeongrammes

Les Ballons Montés emportèrent des pigeons voyageurs. Les premières correspondances réservées au Gouvernement replié à Tours étaient écrites sur du papier très mince. Puis à partir du 4 novembre 1870 les dépêches furent réduites au moyen de la micro-photographie et développées à l'arrivée. Le public fut alors admis à expédier du courrier selon ce mode.

Une vingtaine de pellicules étaient introduites dans un tube de plume d'oie elle-même fixée à la queue du pigeon. Le pigeon était alors lâché pour regagner Paris. Beaucoup de pigeons furent perdus ou tués en cours de route. Néanmoins on peut estimer à 60 000 le nombre des dépêches qui furent distribuées sur près de 100 000 expédiées.

Il est certain que les « Pigeongrammes » sont très recherchés des collectionneurs. Mais nous mettons en garde les nouveaux venus. Il existe en effet de faux pigeongrammes.

3. — Les « Papillons » de Metz :

Pendant **le Siège de Metz entre le 16 août et le 28 octobre 1870**, la ville communiqua avec l'extérieur au moyen de feuilles de papier pelure de 4,5 × 10 cm emportées par des ballonnets.

Ces feuilles dites « Papillons » de Metz sont extrêmement rares quand leur authenticité est certaine. Un des ballonnets lâchés le 16 septembre 1870 étant tombé dans la région de Neufchâteau, le Receveur des Postes apposa le cachet de son bureau en date du 17 septembre sur les 5 000 papillons recueillis et les transmit à leurs destinataires dans des enveloppes revêtues du même cachet.

D'autres papillons ont également, mais très rarement, des cachets d'arrivée et ont été **distribués en franchise** sous enveloppe administrative ou commerciale avec ou sans adjonction du cachet P.P. encadré.

Les papillons de Metz accompagnés de leur enveloppe administrative de transmission sont de très grandes raretés.

***

CACHETS DES PREMIÈRES MANIFESTATIONS AÉRIENNES

Les débuts de l'aviation furent marqués par de nombreuses manifestations aériennes de propagande qui donnèrent lieu à l'emploi de cachets spéciaux d'oblitérations et de vignettes particulières; celles-ci habituellement et légalement ne devraient pas être oblitérées.

Nous serons brefs sur ce sujet étant donné qu'un article est souvent consacré dans notre revue à ces divers manifestations.

Bornons-nous à citer les principaux meetings et les cachets utilisés pour chacun.

— **22-29 août 1909** : Grande semaine d'Aviation de Champagne au cours de laquelle fut apposé sur les timbres **le cachet hexagonal « BETHENY AVIATION MARNE »**

— **7-21 octobre 1909** : Grande quinzaine de Paris avec **cachet mécanique « PORT AVIATION/SEINE-ET-OISE »**.

L'année 1910 fut celle de très nombreux meetings dont certains n'ont laissé que de très rares documents difficiles à rassembler actuellement.

— Ce fut d'abord du **10 au 25 avril 1910 Nice** Aviation qui utilisa un cachet rond, un seul cercle, portant **NICE-AVIATION/MEETING 1910**.

— Puis **du 7 au 17 mai 1910** : La semaine d'Aviation de **Lyon** durant laquelle le bureau postal utilisa **un cachet hexagonal** avec : « **LYON AVIATION/RHONE.**

— **Du 9 au 16 juin 1910**, fut organisée à **Paris**, une grande semaine d'Aviation qui fut dotée d'un **cachet rond** avec « **PORT AVIATION** ».

— Également en juin 1910, **Rouen** organisait son propre meeting entre **le 19 et 26 juin**, utilisant, pour oblitérer les timbres, un **cachet hexagonal « ROUEN AVIATION/SEINE-INF.** ».

— **Puis du 3 au 10 juillet 1910** : Comme en 1909 un nouveau meeting fut organisé dans la Marne à **Bétheny** avec un cachet hexagonal identique au cachet de 1909.

— **Du 14 au 17 juillet 1910** : **Quimper** Aviation Cachet rond un seul cercle avec comme indication : « **QUIMPER-AVIATION/FINISTÈRE.** »

— Du 27 juillet-2 août 1910 : **Caen** aviation où la poste se servit d'un cachet rare, **hexagonal**, portant « **CAEN AVIATION/CALVADOS** ».

— **Les 7 et 8 août 1910** : Meeting à **Troyes** où fut employé un cachet hexagonal.

— **Les 15 et 16 août 1910** : La ville d'**Amiens** organise le sien et les cartes et lettres sont oblitérées à l'aide d'un cachet rond portant la mention **AMIENS-AVIATION SOMME.**

— Presque en même temps se tenait entre les **14 au 21 août 1910** un meeting à **Nantes** avec comme cachet postal un cachet rond portant dans un seul cercle l'indication : « **NANTES-AVIATION/LOIRE-INF** ».

— Puis c'est **entre le 25 août et le 6 septembre** qu'eut lieu la grande quinzaine d'Aviation de la Baie de Seine avec ses **2 cachets hexagonaux « TROUVILLE-DEAUVILLE/AVIATION » et « LE HAVRE-AVIATION »**.

— Pour clore cette grande année des meetings de 1910 citons ceux de **Bordeaux** et de **Dijon** :

— **Le premier du 11 au 18 septembre** qui utilise un cachet rond.

Le second du 22 au 25 septembre avec également l'emploi d'un cachet rond simple cercle.

En 1911 et 1913 : Aucun Meeting.

En 1912 par contre deux grandes manifestations aériennes :

— **Les 7 et 8 avril 1912** : Meeting à **Nancy** avec utilisation d'un cachet rond.

— **Les 16 et 17 juillet** : Meeting à **Angers** et oblitération avec le cachet rond habituel.

C'est encore en 1912, à l'occasion d'un autre meeting **à Nancy, les 27 et 28 juillet** qu'eut lieu **pour la première fois le transport par avion de courrier postal** : les cartes vendues à cet effet comportaient un 10c Semeuse sous forme d'entier et une vignette de 25 c. qui avait pouvoir d'affranchissement.

Le transport du courrier fut effectué par Avion Militaire (Lieutenant Nicaud) entre Nancy et Luneville.

Il s'agit là de pièces actuellement très recherchées des collectionneurs et très rares.

***

GUERRE 1914-1918

La guerre 14-18 allait bien entendu interrompre tous les meetings. Durant ces 4 ans, l'aviation n'eut aucun rôle postal. Elle avait bien d'autres choses à faire... chasse, bombardements, reconnaissances, etc.

Les lettres ou cartes de cette époque, toutes expédiées en franchise, n'en portent pas moins des traces de leur origine : Cachets d'Escadrilles avec souvent le numéro de celles-ci; Cachets des formations de Réserve de Matériel d'Aviation; des Parcs d'Aviation, des Écoles d'Aviation; de l'Aviation Maritime; du Camp Retranché de Paris; de Défense contre les Aéronefs etc.

N'oublions pas en outre de signaler qu'une collection d'aviation de la 1re guerre mondiale serait très agrémentée si elle pouvait comporter aussi des « Autographes » et des cartes illustrées concernant nos « AS » de cette époque : GUYNEMER, FONCK, NUNGESSER, COLI, HEURTEAU, COSTES, etc.

***

La guerre 14-18 terminée, l'Aviation qui avait fait au point de vue technique, d'énormes progrès, devait entrer peu à peu dans la phase d'exploitation commerciale qui allait la conduire, après l'interruption de la guerre 1939-45, à l'incroyable développement qu'elle connaît de nos jours.

Aux meetings d'avant 1914, vont succéder les Raids à plus ou moins longue distance, puis les inau-

gurations de lignes aériennes pour transport de passagers et de courriers.

— **Déjà avant l'Armistice, le 17 août 1918,** fut inaugurée la ligne Paris-Saint-Nazaire avec apposition du Cachet :

LIGNE POSTALE AÉRIENNE
DE PARIS-SAINT-NAZAIRE

— **17 octobre 1926** : Ligne France Madagascar avec la grille :

VOYAGE AÉRIEN
FRANCE MADAGASCAR

— **25 novembre 1926** : Ligne Antibes-Tunis avec, sur le courrier transporté :

PREMIER COURRIER AÉRIEN
ANTIBES-TUNIS

— **25 juin 1927 : Premier Salon** International de l'Aviation, de la Navigation et de l'Automobile de Marseille :

Carte illustrée affranchie de 2 timbres Merson 2 F et 5 F surchargés d'un avion en vol avec au-dessous « Poste/Aérienne » en noir.

Oblitération : Cachet-hexagonal : « MARSEILLE N-AVIATION ».

— **23 décembre 1927 : Raid Paris-Hanoï** du Colonel Antoinat qui devait se terminer prématurément à Rayak en Syrie. Pilotes : Capitaine Mion et Sergent Assolant, un des premiers français ayant traversé l'Atlantique (Sens Amérique-France) après le mémorable exploit de l'Américain Lindbergh.

Le courrier transporté fut, de Syrie, expédié vers l'Indochine par bateau sans griffe spéciale.

— **1937** : Au cours de l'Exposition Internationale du Champ de Mars à Paris, AIR FRANCE mit en vente la lettre bien connue, mais pas très facile à trouver actuellement, dite « **TOUR DU MONDE** », expédiée de Paris à Natal en passant par Hong Kong et New-York.

— **13 novembre 1937 : Liaison aérienne Paris Buenos-Aires** (la célèbre ligne de l'Atlantique Sud Jean Mermoz).

Carte illustrée :

— Affranchissement : Timbres français : 10 F . Poste aérienne et 85 c. Poste aérienne

Timbres du Chili : 3 et 6 pesos Poste aérienne et 60 centavos Poste aérienne.

Pour les timbres mis en France : oblitération à l'aide d'un cachet rond, un seul cercle :

« LE BOURGET/POSTE AÉRIENNE »

— Griffe ci-contre dans un rectangle, en noir :

LIAISON POSTALE ACCÉLÉRÉE
FRANCE-AMÉRIQUE DU SUD
NOVEMBRE 1937

10 mai 1939 : Première liaison aérienne de Nuit PAU/PARIS.

— **31 mai 1952 : Premier Vol par Hélicoptère** LUXEMBOURG - STRASBOURG à l'occasion de l'Exposition internationale philatélique « CENTILUX ».

— En terminant ce chapitre nous tenons à signaler **« le transport du courrier par les Hydravions embarqués sur les bâtiments de guerre de la Marine française »** pour les correspondances de service ou les lettres privées des officiers et équipages des navires de guerre. (Voir à ce sujet le très remarquable article de notre collègue Michel PARLANGE : « F.M. » n° 183, pages 8 et suivantes.)

***

CACHETS AÉRIENS DES SERVICES POSTAUX ET DES BUREAUX DES AÉROPORTS

Nombreux sont les cachets utilisés par les services postaux et les bureaux des Aéroports. Citons par exemple :

Mulhouse avion - Cannes avion - Paris R.P. avion - Paris Gare Austerlitz avion - Marseille Port Aérien - Paris à Toulouse avion - Paris 42A CIE GLe Aéropostale - etc.

De même les Bureaux importants sont dotés d'oblitérations mécaniques telles que :

Marseille Gare Avion - Paris Aviation - Lyon Gare Avion - Bron Aéroport - Paris 96 Air France - etc.

*

PLIS ACCIDENTÉS

Nombreux malheureusement, ont été les accidents enregistrés, surtout au début sur les lignes postales. Le courrier récupéré, souvent portant des stigmates de l'accident, quelquefois en partie brulé, était ensuite expédié au destinataire après apposition d'une griffe adéquate.

C'est ainsi qu'à la suite d'un accident survenu entre la France et l'Afrique du Sud le 11 janvier 1924 à un avion de la Compagnie Aérospotale les plis récupérés furent revêtus de la griffe suivante :

« Correspondance Avion retardée et détériorée par suite de l'accident aérien survenu le 11-1-1924 »

Le 23 janvier 1925 un autre avion de la même compagnie de la ligne Toulouse-Dakar fit un atterrissage forcé dans le désert et tomba dans les mains des Maures. Le courrier récupéré 8 mois plus tard reçut la griffe :

« Courrier tombé aux mains des Maures le 23-7-1925, correspondance rapportée à Dakar le 30 mai 1926 »

Et l'on pourrait ainsi multiplier les exemples de ces plis accidentés dont la collection est une des plus intéressantes et des plus émouvantes.

*

CACHETS DIVERS

Mentionnons enfin quelques cachets se rattachant plus ou moins directement à l'aviation telles les griffes suivantes :

« Affranchissement insuffisant pour transport par Avion »

« Vol non effectué cause mauvais temps »
« Avion parti, déposé trop tard »
« Envoyé par Avion Postal de Nuit »

***

BIBLIOGRAPHIE

— **Paul Maincent** : Les Aérogrammes français.

— **Le Pileur** : Nombreux articles et ouvrages tels que : La Poste par Ballons. Les Marques Aéropostales. Les Aérogrammes français accidentés (Yvert et Cie 1939).

— **G. Tournier** : Les Plis accidentés français (1933 : L'Échangiste Universel).

— **Th. Champion** : La Poste Aérienne : 1937.

— **Pierre Saulgrain** : Les « F.M. » n° 175-176-177-179-181-184-192.

— **Lantoine** : Les Accidentés d'Aviation « F.M. » n° 185.

— **Michel Catherine** : « F.M. » nos 189.

— **Michel Parlange** : « F.M. » n° 183

— Voir également les « F.M. » n° 186 page 50, n° 188, page 38.

LES OBLITÉRATIONS MÉCANIQUES

La collection des oblitérations mécaniques connaît actuellement une vogue extraordinaire. L'un de nous (G. CHAPIER) fut avec Gaston TOURNIER un des premiers amateurs ce que l'on appelait alors, en 1927, les « Oblitérations Conseils ».

Ces types d'oblitérations sont fort intéressants, d'un prix abordable, variés. Voilà un thème tout trouvé pour les nouveau venus à l'étude des oblitérations et des marques postales.

Il existe trois grandes variétés parmi les oblitérations mécaniques :

— les Daguins;

— les oblitérations mécaniques doubles;

— les oblitérations sans fin.

*

LES OBLITÉRATIONS TYPE DAGUIN

Elles forment un groupe très à part. Bien qu'il soit habituel de classer ce genre d'oblitérations dans la variété des cachets mécaniques, elles se rapporchent beaucoup plus des timbres manuels que des griffes dues aux machines que nous verrons plus loin.

C'est Eugène Daguin, né en 1849 dans le département du Cher qui inventa en 1882, la première machine permettant d'apposer sur les correspondances en un seul temps et sans fatigue pour l'opérateur deux cachets jumelés, l'un annulant le timbre-poste, l'autre dans son voisinage sur la lettre elle-même.

Cette petite machine très ingénieuse, très maniable, permettait d'opérer très vite l'oblitération du courrier. En cela elle se rapproche des oblitérations proprement mécaniques. La machine Daguin reçut un accueil chaleureux et fut mise en service dans la plupart des grands bureaux à courrier abondant. C'était en 1884.

La machine était constituée par un système culbutant adapté à l'extrémité d'un « Col de cygne » permettant aux deux cachets de cuivre de se réencrer à chaque remontée. Une pression légère de deux doigts suffisait pour abaisser la partie mobile qui appliquait les empreintes sur le courrier posé sur un épais tapis de caoutchouc.

Un opérateur tant soit peu habile pouvait arriver ainsi à oblitérer 3 000 lettres à l'heure.

La machine DAGUIN a produit trois sortes d'empreintes :

1° Dans une première période, entre 1884 et 1910-1914 les deux tampons dateurs fixés sur la machine étaient **arrondis**. On connaît néanmoins des cachets Daguin de ce type bien au delà de 1914 (1920 : Troyes, Versailles — 1921 : Arras, Beauvais — 1927 : Boulogne-sur-Mer — 1948 : Malesherbes dans le Loiret).

A leur propos une question vient à l'esprit :

Comment, sur une pièce donnée, est-il possible d'affirmer que les deux cachets à date, l'un apposé sur le timbre-poste, l'autre dans son voisinage sur la lettre elle-même, sont bien des cachets Daguin ?

— Avant tout par l'écart entre les deux cachets : **l'écartement entre Centre et centre des deux cachets est toujours de 28 mm.**

— Accessoirement par l'existence de petites différences entre lss caractères ou l'emplacement des lettres par rapport aux tirets du cercle intérieur.

Centre des 2 Couronnes
28 mm

Dans ce premier type de Daguin, certaines machines utilisèrent des cachets ronds très différents l'un de l'autre; en voici quelques exemples :

Cachet de gauche	Cachet de droite
— Nantes R.P. 2 cercles	— Nantes 1 seul cercle
— Gare de Nice	— Nice Gare
— Toulon-s-Mer	— Toulon-sur-Mer
— Lyon-les-Terreaux	— Lyon Terreaux-Rhône

*

2e-2e période : deux types :

— **L'un**, dont nous ne dirons qu'un mot, caractérisé par : à droite, le cachet à date habituel, à gauche une **flamme muette faite à 5 lignes ondulées**. Le dernier cachet Daguin connu de cette variété est celui de Chevilly (Loiret) du 24 mai 1965.

— **L'autre**, sur lequel nous nous étendons plus longuement : les deux tampons sont constitués, l'un par un cachet arrondi ordinaire, l'autre par **un carré avec texte publicitaire** :

Ce deuxième type de Daguin fut utilisé **entre 1923 et 1962** et dans de très nombreux bureaux. Le plus ancien connu est celui de Bagnières de Luchon du 15 juillet 1923.

Dans les premiers Daguin à flamme publicitaire le texte était constitué avec des lettres de 4,5 ou 5 mm; puis (vers 1933) ou utilisa des lettres plus petites (3 ou 3,5 mm) et même 2,5 mm en 1962 avec cadre arrondi aux angles.

Le carré publicitaire fut au début à gauche du cachet dateur, puis ensuite à droite.

— De 1965 à 1962 la machine Daguin fut utilisée dans de nombreux bureaux de villes où le syndicat d'initiative devait payer une redevance aux P.T.T. pour vanter soit une plage, soit un lieu touristique, un monument, une ville de cure ou un produit alimentaire.

Fin 1958 ou début 1959 fut décidé l'interdiction de portes dans les flammes publicitaires le terme vins ou de faire quelque réclame que ce soit pour un produit alimentaire — **1962** fut l'année glorieuse des « Daguin » — **1250** bureaux **environ s'en servaient**, certains d'une façon permanente, d'autres seulement temporairement, à l'occasion d'une foire, d'une exposition ou de toute autre manifestation.

Ce fut ensuite l'abandon. De nouvelles machines apparaissaient sur le marché dont le rendement était bien supérieur et l'emploi plus simple encore.

La poste française n'en avait pas moins utilisé la machine Daguin pendant 83 ans.

*

OBLITÉRATIONS MÉCANIQUES DOUBLES

Dès 1898 avaient été expérimentées à l'Hôtel des Postes de Paris les premières machines à oblitérer **entièrement automatiques**. Ces machines du **type FLIER** étaient déjà en usage aux États-Unis et au Canada.

Elles comportaient **à gauche un cachet à date** et **à droite une flamme représentant un drapeau**. Il y eut en France deux modèles de drapeau, l'un avec le centre blanc, l'autre avec centre noir, l'un et l'autre avec « R.F. ».

Le Rendement de ces machines était de **6 000 lettres oblitérées à l'heure.**

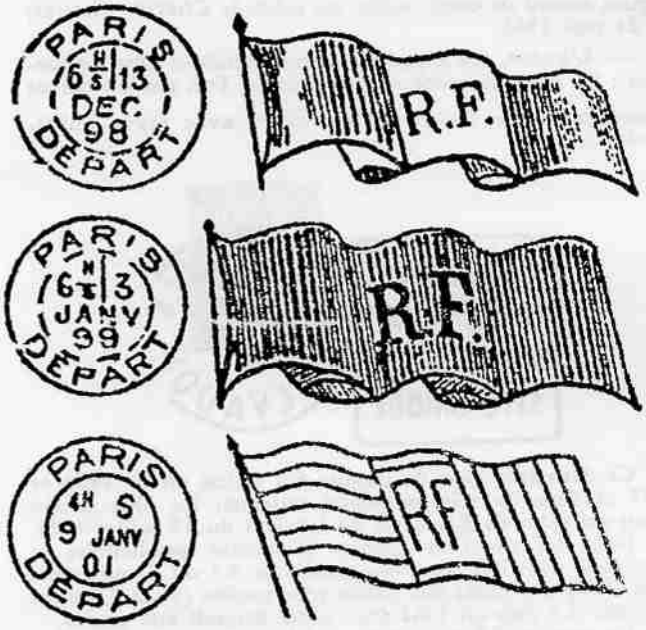

En 1900 huit de ces machines furent utilisées **dans l'enceinte de l'Exposition Universelle**, mais avec flamme drapeau un peu spécial, le drapeau étant fixé à une drisse. La même flamme fut utilisée par douze machines installées à l'Hôtel des Postes et au bureau de poste de la place de la République.

*

En 1904 une machine fut mise en service apposant une flamme caractérisée par **7 lignes ondulées** avec de petites lettres R.F. à gauche et une lettre, C, D ou T sur la dernière ligne.

En 1906 la flamme ne renferma plus que la lettre I remplaçant « R.F. » et dans le bas d'une des lettres C, D, R ou T.

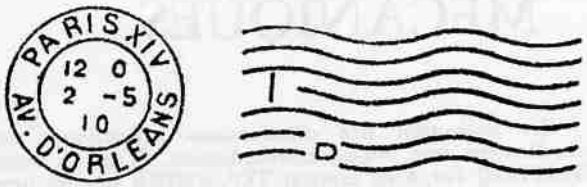

A partir de 1913 : disparition de toutes les lettres. Seules persistaient les sept lignes ondulées :

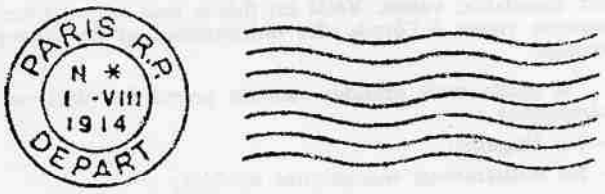

C'est à partir de 1916 environ que les lignes ondulées furent remplacées par des **cachets avec slogans**, réclames diverses, annonçant une manifestation, une exposition ou vantant un monument une ville, etc. En voici, bien connus de tous :

« GASPILLER, c'est trahir, économiser c'est servir. »

« Exposition Internationale des Arts Décoratifs. »

« STRASBOURG, Ville d'Art, sa cathédrale, ses monuments, ses musées. »

Les slogans ou réclames furent ensuite remplacés par les **flammes illustrées**, que nous voyons sur le courrier chaque jour, certaines d'ailleurs fort belles.

La perfection progressive des machines à oblitérer donna des rendements de plus en plus importants et actuellement les **SECAP** (Société d'Étude et de Construction d'Appareils de Précision) à Asnières permet d'oblitérer 60 000 lettres à l'heure, c'est ce modèle qui est utilisé dans tous les bureaux d'une certaine importance. Une autre machine, elle américaine, donne également d'excellents rendements, c'est la machine Pidney Bowes.

Parmi ces oblitérations mécaniques doubles on peut distinguer deux types :

L'un avec cachet à date à droite, l'autre à gauche.

C'est en 1970 que l'Administration des Postes prit la décision de reporter à gauche le timbre à date. Cette décision souleva de véhémentes protestations de philatélistes, de marcophiles et même de certains utilisateurs dont la publicité devenait souvent illisible. Depuis août 1971, les utilisateurs furent autorisés à demander la remise à droite du timbre à date, mais en versant une redevance à l'Administration.

*

LES OBLITÉRATIONS SANS FIN

Les premières sont apparues **vers 1906**. Elles étaient apposées par une machine électrique inventée par le Lieutenant-Colonel norvégien **KRAG**. Celle-ci pouvait oblitérer 18 000 lettres à l'heure. Vers 1913, cette machine fut remplacée par une machine électrique française due à l'ingénieur **Klein**.

Ces oblitérations se caractérisent par leur continuité tout le long des lettres des flammes et des cachets à date. C'est ainsi que sur une même lettre on peut voir 2, 3 ou 4 traits continus droits ou ondulés avec entre eux le cachet à date.

A partir de 1924 environ des textes furent inserrés dans ces oblitérations sans fin.

En 1932, une machine française nouvelle fut mise en service : la machine « R.B.V. » fournie par la société « l'Outillage constructeur » fondée par MM. Roux, Berthelot et Vorms (d'où le signle R.B.V.). Elle pouvait oblitérer 30 000 lettres à l'heure.

L'inconvénient de toutes ces machines c'est qu'elles rendaient par leurs oblitérations souvent le texte des entêtes des lettres difficilement lisible. Depuis la dernière guerre elles furent peu à peu abandonnées. De nos jours, elles ont complètement disparues.

*

BIBLIOGRAPHIE

G. TOURNIER-S. STROWSKI : 1927.

Dr GOUBIN : « DAGUIN », Documents philatéliques, 1966, volume IV, page 311.

Paul BRÉMARS, 1968 : Les Éditions DIPLILA : 18, avenue granger à Draveil.

Paul BRÉMARD, 2e édition : Le Monde des Philatélistes (11 *bis*, boulevard Haussmann) en cours de publication.

J. ROBERT : « Les oblitérations mécaniques illustrées », 23, rue Saint-Ménard, Saint-Étienne.

Pr OLIVIER : Les Daguins : « Le Monde des Philatélistes. »

« LE CLUB LE MEILLEUR » : Les Dagiuns (classés par départements), B.I. 21, 77550 Le Mée-sur-Seine.

G. CHAPIER : Les oblitérations Mécaniques temporaires et 1er jour d'Algérie : A. Maury.

LES BUREAUX FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

La création de bureaux de poste français à l'étranger est très ancienne. Pour s'en convaincre il suffit de se reporter à l'excellent ouvrage du Dr **CARROL CHASE** et **Louis LENAIN** paru en 1961. Cet ouvrage ne comporte que les bureaux français de 1561 (Venise) à 1817. Ils sont ainsi classés :

1° Bureaux ouverts par la France avec l'assentiment des pays intéressés pour les besoins de sa diplomatie et faciliter ses relations politiques, culturelles et commerciales :

VENISE-ROME, 1re époque-TURIN-GENES, 1re époque GENEVE.

2° Bureaux ouverts à la suite d'opérations militaires :

— Soit pendant les guerres de l'Ancien Régime : Guerre de la ligue d'Augsbourg, des successions d'Espagne, de Pologne, d'Autriche par exemple.

— Soit pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire : Rome, 2e et 4e époques, Gênes 2e époque, Milan, Naples, Flessingue, Brême, Hambourg, Lübeck.

3° Bureaux exploités en territoire étranger par l'administration française des postes en accord avec les pays intéressés :

— Comtat-Venaissin : Avignon, Carpentras, La Palud, Valréas.

— Principauté de Monaco, Menton.

Tous les détails désirés et les cachets utilisés à cette époque sont reproduits dans l'ouvrage de L. Lenain que nous conseillons vivement de consulter aux nouveaux venus à l'histoire postale.

***

C'est surtout au XIXe siècle que les bureaux français prirent toute leur extension en Europe Orientale et Outre-Mer, dans des pays ou dépourvus de service postal ou insuffisamment desservis.

Un ouvrage complet paru en **1940 aux Editions Yvert** et Cie donne pour ces nombreux bureaux tous les renseignements désirés.

Dans cette étude nous n'envisageons que les bureaux ayant utilisé des timbres français.

1. — Répartition géographique de ces bureaux

Bureaux du Levant

furent les plus nombreux. Voici la plupart er leur date de création :

Constantinople	1792	Varna	1857
Smyrne	1812	Volo	1857
Dardanelles	1835	Kustendje	1869
Alexandrette	1852	Kerassundi	1869
Gallipoli	1852	Cavalle	1874
Jaffa	1852	Lagos	1874
Mersina	1852	Dédéagh	1874
Salonique	1857	Galatta	1879
Ineboli	1857	Port Lagos	1880
Galatz	1857	Tripoli-Barbari	1880
Samsoun	1857	Jerusalem	1900

Bureaux Egyptiens

Alexandrie	1830	Suez	1862
Le Caire	1830	Port-Saïd	1867

Bureaux Tunisiens

En voici quelques-uns :

La Goulette	1867	Sousse	1882
Sfax	1881	Gafsa	1884
Bizerte	1881	Kairouan	1884
Gabès	1882	Ain-Draham	1884
		Carthage	1888

Zanzibar

Zanzibar	1889

Japon

Yokohama	1865

Syrie

Beyrouth	1840	Lattaquie	1852
Tripoli-Syrie	1852		

Beaucoup d'autres bureaux existèrent. La liste complète est publiée dans l'excellent ouvrage d'Yvert et Cie.

*

2. Fermeture des Bureaux Français à l'Etranger

La majorité de ces bureaux furent fermés en 1914. Quelques-uns furent rétablis en 1919, puis définitivement fermés lors du traité de Lausanne du 24 juillet 1923 qui mit fin au régime des capitulations. Néanmoins en Egypte, à Alexandrie et à Port-Saïd, le bureau français ne fut supprimé que le 31 mars 1931.

*

3. — **Types de ces Bureaux**

Comme en France, les bureaux à l'étranger sont de deux sortes :

— **Les Bureaux de Direction**, dénommés Recettes fin 1864, pouvant effectuer toutes les opérations postales.

— **Les Bureaux de Distribution** à compétence réduite, les plus rares, mais aussi ceux dont les cachets pointillés sont les plus recherchés par les collectionneurs.

*

CACHETS UTILISÉS

Les Directions firent usage de cachets analogues aux cachets utilisés dans la métropole c'est-à-dire au début du cachet type 15, puis plus tard pour les bureaux existant encore des cachets 17, 17 *bis*, etc.

Le cachet à date servait très rarement comme cachet oblitérant, mais était apposé au recto de la lettre non loin du timbre. Il portait en haut de la couronne le nom du bureau (Les Dardanelles, Rhodes, Samsoun, etc.) en bas le nom du pays d'origine (Turquie, Turq. d'Asie, etc.), au centre la date sur 3 lignes : 15/Août/59, par exemple.

Très souvent les lettres issues des bureaux français à l'étranger portent des indications spéciales par exemple : P.D. en noir ou en rouge, « PAQUEBOT/DE LA/MEDITERRANÉE » encadré, le plus souvent en rouge pour les bureaux du Levant, parfois même (BM) pour indiquer que la lettre avait été mise dans la boîte mobile du bateau.

*

Cachets oblitérants

Ainsi que nous l'avons dit plus haut le cachet à date servit très rarement avant avril 1876 de cachet oblitérant ; le plus souvent le timbre-poste était annulé avec le losange de points P.C. entre 1852 et 1862 et le losange de points G.C. à partir du 1er janvier 1863 jusqu'à avril 1876.

Quant aux numéros utilisés et leur valeur marchande vous entrouverez la mise à jour complète dans le récent ouvrage de notre collègue J. POTHION : « Nomenclature des bureaux de postes français : 1852-1876 ».

— **Pour les P.C.** ils étaient de la série des 3 000 et 4 000 : tels Alexandrie, le premier des 3 000 avec comme P.C. exact : 3 704, Smyrne : 3 709, Dedeagh : 3 727, Ibraila : 4 009, Varna : 4 018, etc.

— **Pour les G.C.** tous furent de la série des 5 000 : Beyrouth : 5 082, Galatz : 5 085, Ineboli : 5 088, Lattaquie : 5 091, Yokohama : 5 118, La Goulette : 5 121, etc.

*

Une mention particulière doit être faite au curieux cachet apposé, vers 1858 et jusqu'en 1879 sur les correspondances acheminées par les soins du Consulat de France à Jerusalem et portées par courrier à Jaffa où les timbres étaient oblitérés.

Ce cachet double cercle de 25 mm de diamètre contenait la mention « POSTE FRANÇAISE/JERUSALEM » et au centre les armes de Godefroy de Bouillon, lesquelles pour des raisons inconnues furent supprimées vers décembre 1878.

***

Les correspondances des Bureaux Français à l'Etranger constituent une très remarquable collection. Un seul défaut : le prix des pièces, car toutes sont rares, certaines mêmes, en particulier celles provenant de petits bureaux de distribution, de très grandes raretés.